

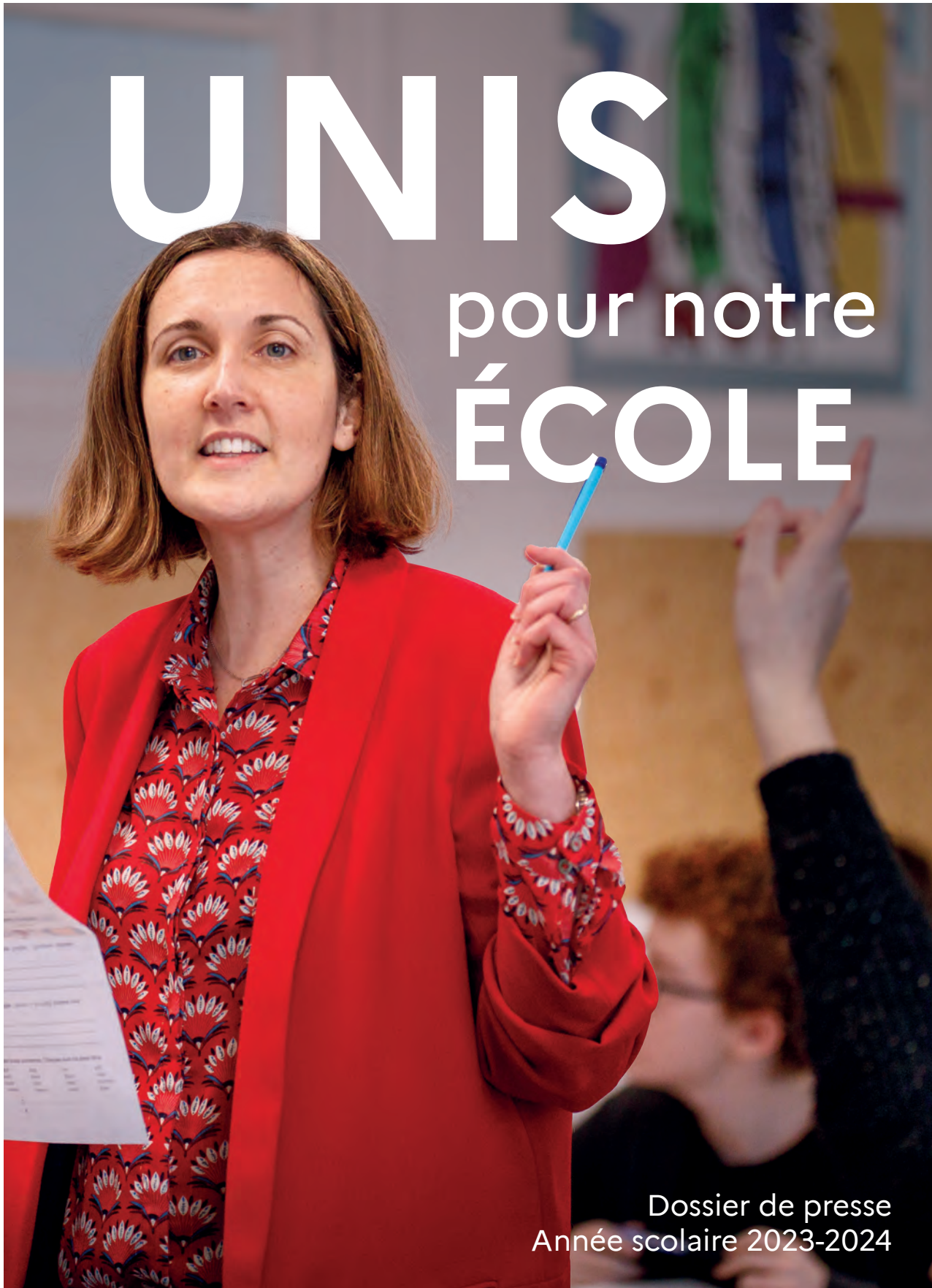


ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024



ÉDITO



La place de l'école est réaffirmée à cette rentrée. Face aux enjeux auxquels fait face notre société, le rôle de l'école républicaine est plus que jamais nécessaire pour offrir à tous les élèves les conditions de leur réussite et les garanties de leur émancipation d'aujourd'hui et de demain. Ce rôle de l'école, nos concitoyens y sont très attachés et leurs attentes sont fortes.

C'est pourquoi la priorité de l'année scolaire est avant tout celle accordée à l'apprentissage des savoirs fondamentaux et au renforcement de l'élévation du niveau des élèves.

Nous le savons, la maîtrise des fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et le calcul à l'école primaire sont des impératifs pour garantir la réussite du parcours des élèves au collège et trop d'élèves quittent l'école avec des fragilités. Le dispositif devoirs faits déjà implanté dans tous les collèges de l'académie, est désormais obligatoire pour tous les élèves de 6^e. L'organisation de la nouvelle classe de 6^e, qui prévoit une heure de soutien ou d'approfondissement en français et mathématiques répond à ce même besoin d'accompagner les élèves les plus fragiles.

L'École doit offrir à tous les élèves un environnement sécurisant et de confiance nécessaires pour exprimer leur potentiel. Ce climat serein repose sur une attention portée à chaque élève dans sa spécificité. Le travail engagé autour de la mixité sociale, le renforcement des dispositifs d'orientation dès la 5^e, l'évolution de la carte des formations, la réforme du lycée professionnel, la lutte contre toutes les discriminations, illustrent, entre autres, la façon dont l'école à chaque niveau d'enseignement s'attache à répondre aux besoins des élèves. Avec plus de 7 000 AESH dans l'académie de Lyon et la mise en place de nouveaux dispositifs d'accueil, les efforts pour une école toujours plus inclusive se renforcent aussi pour accueillir les élèves en situation de handicap et ouvrir l'école à tous.

Enfin, l'école est aussi un lieu d'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté. C'est un lieu où s'exercent des droits et des devoirs, dont le respect est la clé de la confiance des élèves, des familles mais aussi des personnels dans le système éducatif. Une école apaisée est une école où la relation avec les familles se construit dans l'écoute et le respect. C'est une école dans laquelle le harcèlement n'a pas sa place. C'est une école aussi où l'enseignant, parce qu'il partage son savoir, bénéficie du respect de l'élève. L'académie sera plus que jamais présente auprès de tous les personnels dont les missions éducatives seront remises en cause.

Toutes ces ambitions et priorités sont rendues possibles par l'engagement et la mobilisation de tous les personnels qui au quotidien font l'école : personnels enseignants, de vie scolaire, de direction, d'inspection, personnels médico-sociaux, AESH, ... La reconnaissance de leur investissement se fait par un accompagnement de l'administration tout au long de leurs parcours professionnels et une amélioration de leurs conditions d'exercice de leurs missions, y compris en terme de rémunération.

Les enjeux auxquels notre République fait face sont nombreux et l'école doit pouvoir contribuer pleinement à la construction d'un destin commun à notre société. Je sais pouvoir compter sur toutes celles et ceux qui font que l'école reste le lieu de tous les possibles. Bonne rentrée à tous.

Olivier Dugrip

Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

SOMMAIRE

Chiffres clés de l'académie de Lyon p. 4

1. LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX, UN DEVOIR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

- 1.1** La progression de tous les élèves à l'école primaire p. 8
- 1.2** Un collège en mutation pour la réussite de tous les élèves p. 16
- 1.3** Le remplacement des professeurs absents : une priorité nationale p. 18
- 1.4** L'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire p. 20
- 1.5** Une plus grande ouverture européenne et internationale p. 22
- 1.6** La poursuite de la formation de nos professeurs p. 24

2. FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR

- 2.1** Un meilleur accompagnement des lycéens p. 28
- 2.2** Une revalorisation pour toute l'équipe éducative et le Pacte au service des élèves p. 32

3. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE

- 3.1** Combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes p. 38
- 3.2** Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs de la République p. 42
- 3.3** Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations p. 43
- 3.4** Développer l'éco-citoyenneté p. 45
- 3.5** Créer les conditions de l'engagement et faire vivre les valeurs de la République p. 48

4. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET OUVRIRE SUR DE NOUVEAUX HORIZONS

- 4.1** Renforcer la mixité sociale et scolaire p. 54
- 4.2** Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap p. 56
- 4.3** Améliorer les conditions d'apprentissage p. 58
- 4.4** France ruralités : garantir ambition et réussite en milieu rural p. 60
- 4.5** Installer la culture de l'orientation au cœur des collèges et lycées p. 63
- 4.6** Conforter le mentorat p. 65

5. LE DROIT DE S'ÉPANOUIR À L'ÉCOLE

- 5.1** Favoriser la santé et le bien-être de tous les élèves p. 68
- 5.2** Encourager la pratique physique et sportive p. 70
- 5.3** Renforcer l'éducation artistique et culturelle p. 72
- 5.4** Promouvoir l'épanouissement à travers les séjours éducatifs p. 74

6. DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

- 6.1** Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des équipes éducatives p. 80
- 6.2** Reconnaître tous les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École p. 83
- 6.3** Faire confiance à l'expérience du terrain : le Conseil national de la refondation p. 85
- 6.4** Renforcer la politique de ressources humaines p. 87

CHIFFRES CLÉS

de l'académie
de Lyon

LES ÉLÈVES

626 400

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

338 700

élèves du premier degré

287 700

élèves du second degré

dont :

176 250 collégiens

et 111 450 lycéens

(dont **28 800** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 664

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat⁽²⁾ :

2 147

écoles

313

collèges

204

lycées et Erea*

dont **103** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

45 131

agents de l'éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés ⁽²⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

PREMIER DEGRÉ

23,6

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

22

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ

27

élèves par
classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège

18,2

élèves par
classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les forma-
tions
profession-
nelles (hors
CAP)
en lycée

12,5

élèves par
classe : nombre
moyen d'élèves
en CAP en lycée

31,3

élèves par
classe : nombre
moyen d'élèves
dans les
formations géné-
rales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

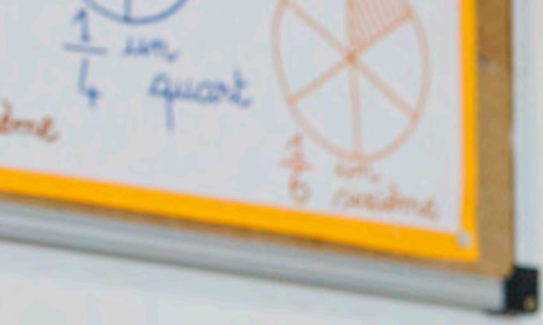
89,2 %

Taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)

90,9 %

Taux de réussite
au baccalauréat

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2023. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2022. (3) Session 2023, données provisoires (5) Année civile 2020, données provisoires. Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer. Retrouvez toutes les données et séries temporelles dans Repères et références statistiques (RERS) publié par la Depp chaque année.



A whiteboard with text, partially obscured and blurry. It appears to contain a list or notes.

A yellow, scalloped-edge sticky note with the handwritten text "Coin jesse" in cursive.





1. La transmission
**DES SAVOIRS
FONDAMENTAUX,**
un devoir de
l'École républicaine

LA PROGRESSION

de tous les élèves

À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 100 % des classes de grande section, CP et CE1 plafonnées à 24 élèves.
- Des classes de grande section dédoublées en éducation prioritaire (100 % en 2024).
- De nouvelles évaluations en CM1.
- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves.
- Une feuille de route académique pour **les savoirs fondamentaux**.

L'investissement massif dans l'école primaire doit permettre de poursuivre l'élévation du niveau des élèves. L'instauration du soutien scolaire dans le cadre du Pacte enseignant est un levier supplémentaire pour aider les équipes à transmettre des savoirs solides aux élèves.

100 % d'élèves qui savent lire, écrire et compter c'est assurer l'égalité des chances pour permettre à tous les élèves de disposer des acquis indispensables et réussir un parcours scolaire ambitieux.

Le renforcement des **savoirs fondamentaux** demeure une priorité pour les années scolaires à venir.

PLAN FRANÇAIS

À la rentrée 2023, le plan français entre dans sa quatrième année de mise en œuvre.

Il poursuit deux objectifs : **faire évoluer l'enseignement du français dans le premier degré** pour améliorer les apprentissages et les résultats des élèves ; **transformer la formation des professeurs des écoles** pour qu'elle réponde au plus près aux priorités, aux spécificités locales et aux demandes des professeurs.

En 2022-2023, les conseillers pédagogiques de circonscription ont suivi neuf demi-journées de formation en académie, dont deux journées communes avec le plan maths, l'une sur les gestes professionnels, une seconde sur les dimensions langagières de l'apprentissage. Les autres formations ont été consacrées aux stratégies d'amélioration des productions écrites à l'école.

19,6 % des professeurs des écoles de l'académie de Lyon étaient inscrits au plan français (17,02 % au niveau national), soit **4 632 professeurs engagés**.

PLAN MATHÉMATIQUES

Le plan mathématiques de l'académie de Lyon permet de former les professeurs des écoles et professeurs de mathématiques en collèges, ainsi que les 47 référents mathématiques de circonscription.

En 2022-2023 les principales thématiques de formation se sont orientées autour du calcul mental, des fractions et décimaux, de la résolution de problèmes, de l'égalité de genres ou encore des jeux d'imitation.

2 440 professeurs des écoles et 225 professeurs de collèges ont été impliqués.

La formation des professeurs passe aussi par l'accentuation du déploiement des laboratoires de mathématiques dans les collèges et lycées.

Zoom sur les laboratoires de mathématiques dans l'académie de Lyon

Six laboratoires de mathématiques existent en lycée dans l'académie :

- lycée international à Ferney-Voltaire ;
- lycée Aiguerande à Belleville ;
- lycée Albert Camus à Rillieux-la-Pape ;
- lycée Ampère à Lyon ;
- lycée Mimard à Saint-Etienne ;
- lycée Carnot à Roanne.

Au niveau des collèges, six autres laboratoires sont implantés :

- collège Jacques Prévert (Saint-Genis-Pouilly) ;
- collèges Roger Poulnard (Tarare) et collège George Sand (Pont-de-Veyle) ;
- collèges Louise de Savoie (Pont d'Ain) et Roger Vailland (Poncin) ;
- collège Marie Laurencin (Tarare) et des écoles élémentaires du bassin de Tarare ;
- collège Henri Longchambon (Lyon 8e) ;
- collège Jules Vallès (Saint-Etienne).

Actuellement, un laboratoire de mathématiques inter-degré existe, implanté sur la ville de Tarare. Deux autres verront le jour en 2023-2024, un sur Meyzieu et l'autre sur Neuville-sur-Saône.

À la suite d'un deuxième appel à candidatures, lancé en octobre 2022, plusieurs laboratoires en collège sont en cours de construction et seront être officiellement implantés à la rentrée 2023 :

- les collèges St-Exupéry et Louis Dumont (Valsérhône) ;
- les collèges Aimé Césaire et Henri Barbusse (Vaulx-en-Velin) ;
- les collèges Jacques Duclos (Vaulx-en-Velin) et Lamartine (Villeurbanne) ;
- le collège Jean Renoir (Neuville-sur-Saône) et des écoles élémentaires du bassin de Neuville-sur-Saône ;
- le collège Evariste Galois (Meyzieu) et des écoles élémentaires du bassin de Meyzieu.

LE RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

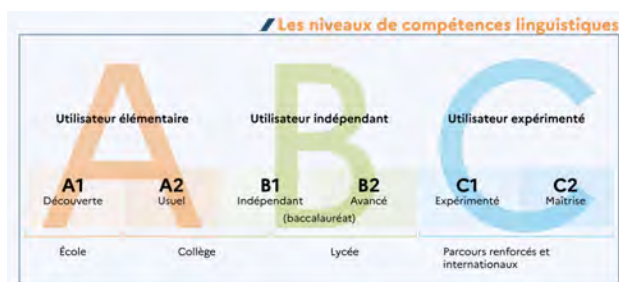
Les résultats Ev@lang présentés annuellement en commission académique des langues vivantes montrent une réussite des élèves de l'académie supérieure à la moyenne nationale.

- En 2022, environ 48 % des élèves ont validé le niveau A2 au niveau national, contre **56 % dans l'académie de Lyon.**
- En 2023, 42 019 élèves ont passé le test et **54 % des élèves de l'académie atteignent au moins le niveau A2.**
- **37 % des élèves sont au-delà du niveau-cible A2 et 22 % atteignent et dépassent le niveau B1.**

Un accompagnement spécifique des équipes est prévu, dans le cadre de parcours de territoire académique, en interlangues, afin de travailler au renforcement des compétences en langue, et à la continuité des pratiques d'entraînement et d'évaluation entre collège et lycée.

En outre, conformément aux préconisations de renforcement des certifications « discipline non linguistique » (DNL) dans le premier et le second degré, un travail est en cours pour construire une continuité des parcours entre écoles et collèges, notamment dans **12 collèges du département du Rhône** (collèges Balzac (Vénissieux), Alain (Saint-Fons), Longchambon (Lyon 8), Simone Lagrange (Villeurbanne), Verrazane (Lyon 9), Jean Jaurès (Villeurbanne), Chabroux (Villeurbanne), Clémenceau (Lyon 7), Grignard (Lyon 8), Barbusse (Vaulx-en-Velin) et Jean Moulin (Villefranche)).

Un parcours de formation est également proposé à partir de la rentrée aux enseignants de DNL du lycée professionnel et de la voie générale et technologique. Cette certification permet la valorisation des compétences linguistiques et didactiques des enseignants de disciplines non linguistiques, et peut permettre aux écoles, collèges et lycées de développer des projets en langues vivantes, dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'enseignements optionnels.



Stratégie nationale pour les **MATHÉMATIQUES**



Objectifs

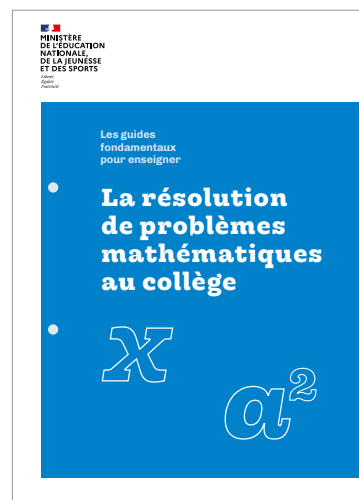
- **Élever le niveau en mathématiques** de chaque élève
- **S'appuyer sur l'expertise conjointe** des professeurs du 1^{er} et du 2^d degré
- **Faire évoluer les représentations** des élèves sur les mathématiques

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

Outil supplémentaire pour un enseignement progressif et structuré des mathématiques dès le plus jeune âge, le guide pour enseigner la construction du nombre à l'école maternelle marque l'engagement du ministère. Les compétences mathématiques acquises à la maternelle sont essentielles pour se projeter avec confiance dans les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire et au-delà.



FORMER LES PROFESSEURS

- Le Plan mathématiques renforcé avec :
 - **+ de 150 000 professeurs des écoles** formés en cinq ans
 - **Des modalités de formations diverses** : constellations, observations croisées en classe, modalités hybrides s'appuyant sur des ressources numériques et dispositif M@gistère de formation continue en ligne
- **Des formations académiques** au niveau collège s'appuyant sur les ressources Éduscol en ligne
- Accentuation du déploiement des **400 laboratoires de mathématiques dans les collèges et les lycées**

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

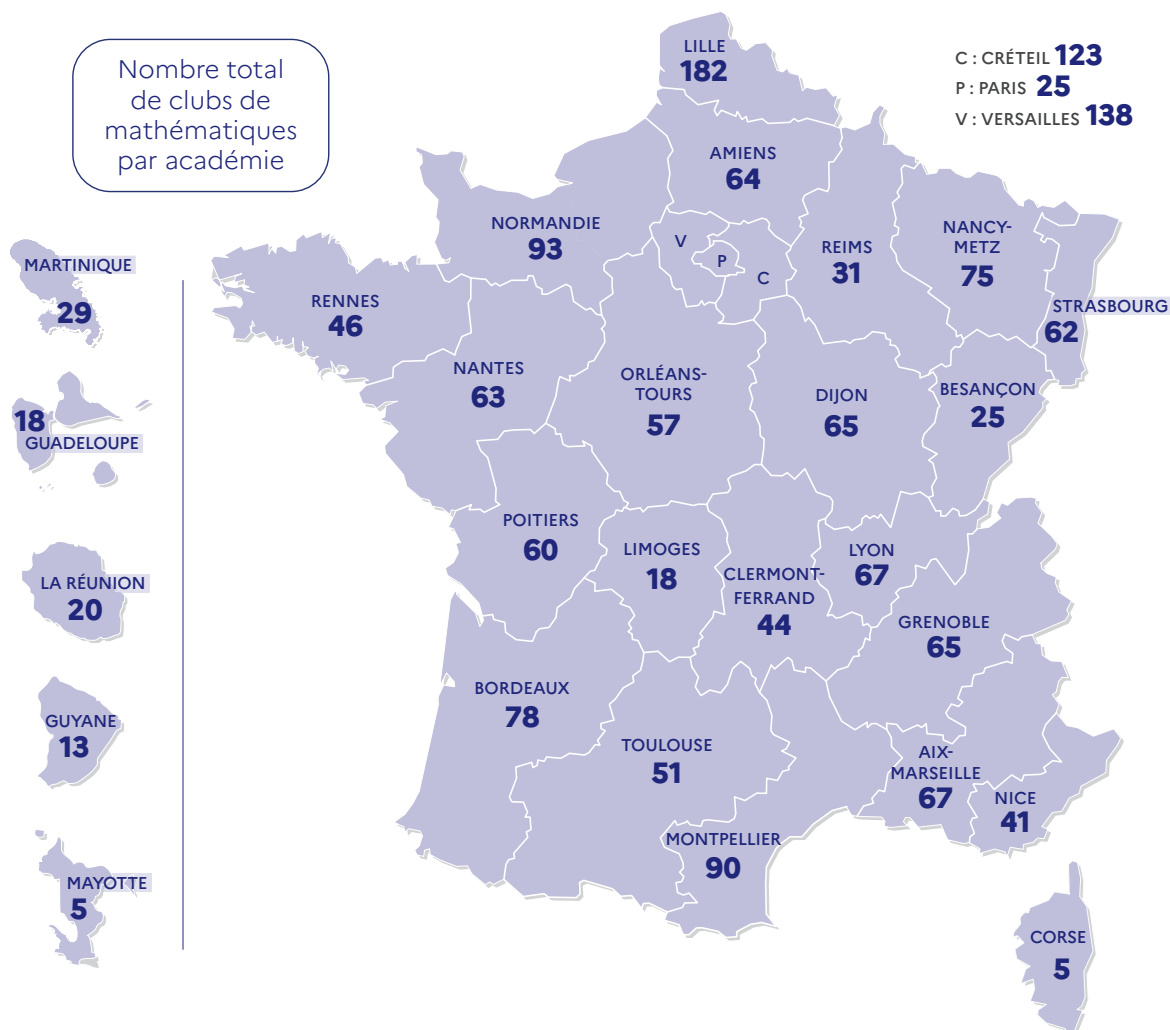
- Comme en CP, mi-CP, CE1, 6^e et à l'entrée au lycée, des **évaluations nationales** en début de CM1 et de 4^e pour mieux identifier les besoins des élèves et évaluer leurs progrès

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

- **.1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement** en 6^e en mathématiques ou en français selon le niveau

- **Soutien en mathématiques** en petits groupes en 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP
- **.1 h 30 d'enseignement de mathématiques** spécifique pour tous les élèves de 1^{re} n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques
- **Des plateformes numériques** pour entraîner les élèves du cycle 2 : P2IA et Domino
- **1 club de mathématiques** dans au moins 30 % des collèges → **Objectif : 100 %**

Nombre total
de clubs de
mathématiques
par académie



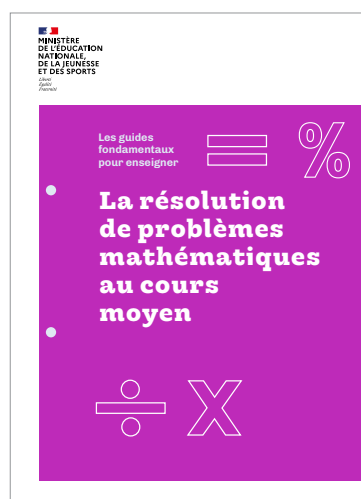
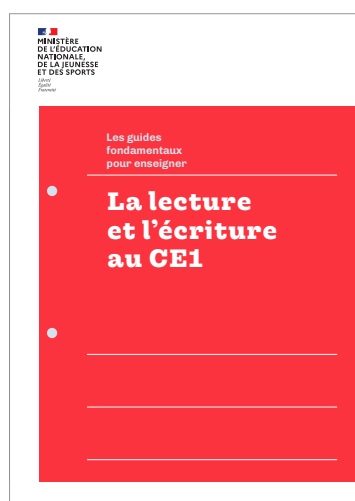
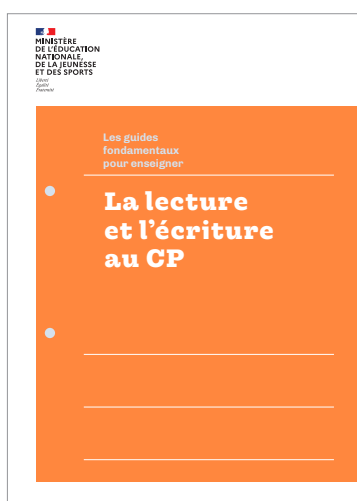
Renforcer L'EXPRESSION ÉCRITE des élèves



L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la terminale. Du geste d'écriture à la rédaction longue, l'expression écrite concerne toutes les disciplines et nécessite des progressions exigeantes et rigoureuses.

ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS

Des guides fondamentaux de la maternelle au collège



NOUVEAUTE
RENTÉE 2023

Un guide à venir pour le cycle 3

Les compétences d'écriture acquises au cours moyen comme à l'entrée en 6^e sont déterminantes pour acquérir le degré d'autonomie attendu au cycle 4. C'est pourquoi le ministère s'engage à réaliser de nouvelles ressources pédagogiques pour un enseignement progressif et structuré de l'écriture en CM1, CM2 et 6^e.

FORMER LES PROFESSEURS

- **Un Plan français** dense et ambitieux au service d'un enseignement efficace avec :

- **Des formations nationales et départementales annuelles**

pour renforcer les compétences didactiques des formateurs, notamment pour l'enseignement de l'écriture

- **Dans le cadre des constellations**, une dynamique d'accompagnement renforcée et de formation entre pairs pour tous les professeurs, au plus près de leurs besoins

- **44 000 professeurs des écoles formés** dans le cadre du Plan français en 2023,

dont **15 400** ont bénéficié d'une formation sur l'enseignement de l'écriture

- **En 2024**, une formation nationale consacrée à la rédaction, avec une déclinaison en territoire qui bénéficiera à 30 % d'enseignants supplémentaires

ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

- **À l'école**, dans le cadre :

- Des enseignements

- Des activités pédagogiques complémentaires (APC)

- Du soutien scolaire

- **Au collège**, dans le cadre :

- Des enseignements

- De l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6^e en français ou en mathématiques

- De l'accompagnement personnalisé (AP)

- Du dispositif Devoirs faits

Grâce aux évaluations nationales, un suivi renforcé des compétences des élèves en français est mis en place pour mieux identifier les besoins dans les domaines au service de l'écriture : lexicque, orthographe et grammaire.

Renforcer L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS



et des autres langues vivantes

Objectif

En 2025, **80 % des élèves** en fin de 3^e au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en anglais

MESURER ET POSITIONNER LES ACQUIS DES ÉLÈVES

- **Ev@lang collège** : test de positionnement d'anglais pour tous les élèves de 3^e
Participation de **815 000 élèves** à la campagne 2023
- **Des certifications** en allemand, en anglais, en espagnol, en italien et en arabe avec des organismes internationaux
- **Une attestation de langues vivantes** délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

FAVORISER LA PRÉCOCITÉ DES APPRENTISSAGES

- **1 256 écoles avec des parcours renforcés en langues vivantes étrangères** grâce à l'ouverture d'écoles bilingues (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère - EMILE)
→ **230 000 élèves concernés**
- **Le dispositif Accueil langues** dans le périscolaire pour proposer des activités artistiques, culturelles et sportives en langues vivantes
- **Des stages de formation** pour enseigner les disciplines en anglais

RENFORCER LES DISPOSITIFS LINGUISTIQUES AU COLLÈGE

- Un dispositif bilangue dans **3 300 collèges**
- **71 sections internationales** implantées dans des écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire, soit 18 % de l'ensemble des sections
- **1^{re} édition du concours national *The more I say***, pour parler et écrire en anglais
→ **80 projets** présélectionnés dans l'ensemble des académies

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

FAVORISER LA MOBILITÉ

- **4 400 postes d'assistants de langues vivantes étrangères** dans les écoles et les établissements
- **50 % des écoles et des établissements de chaque département** développant des projets avec les plateformes numériques d'échange eTwinning ou Tele-Tandem
- **1 500 projets eTwinning** initiés par des professeurs français et avec d'autres professeurs européens en 2022-2023
- **+ de 1 100 écoles et établissements** labellisés Euroscol
- **100 % des collèges et des lycées** disposant d'au moins un partenariat avec un homologue étranger



Can I use the bin please?



Visual aids for English verbs:

- Imagine (lightbulb icon)
- Think (speech bubble icon)
- Look / talk (mouth icon)
- Listen to (ear icon)
- Tick (checkmark icon)
- Go (foot icon)
- Underline (underline icon)
- Write (pen icon)
- Look at (eye icon)
- Match (glasses icon)
- Circle (circle icon)
- Recap (circular arrow icon)
- Ad (megaphone icon)

May, March the 13th
/i:z/ stages
except
It is South
It is

I'm asking.
It's cloudy

Collage of photos and text:

- Red telephone booth (London)
- Los Angeles
- Small American flag
- Text: "KEEP MY CLASS USE"



Un COLLÈGE EN MUTATION pour la RÉUSSITE de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un accompagnement renforcé en 6^e avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- Une continuité éducative assurée de 8 h à 18 h dans plusieurs Cités éducatives expérimentatrices.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux classes de 6^e et 5^e.
- Des activités de découverte des métiers proposées dès la 5^e.
- L'évaluation des élèves de 4^e en français et en mathématiques.
- 2 heures de sport en plus : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

LE DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Dans l'académie de Lyon, le dispositif « devoirs faits » est déjà en place dans 100 % des collèges depuis plusieurs années.

À la rentrée 2023, il sera étendu de manière obligatoire pour l'ensemble des classes de 6^e (à la rentrée 2022, l'académie comptait 1 653 divisions de 6^e dans les collèges publics et privés sous contrat).

Exemple de mise en œuvre au collège Marcel Pagnol (Pierre-Bénite)

Obligatoire dans l'établissement depuis 2021, le dispositif « devoirs faits » accompagne les élèves de 6^e et 5^e du collège vers une plus grande réussite scolaire.

Au programme : approche méthodologique, explication des consignes, révision des notions abordées en classe, lien entre les leçons et les exercices.

« Les créneaux de « devoirs faits » sont inscrits dans les emplois du temps dès la rentrée scolaire. Ils sont obligatoires pour tous les élèves de 6^e et 5^e mais peuvent également être étendus aux élèves d'autres niveaux, si nous constatons des fragilités » explique le proviseur de l'établissement.

Se déroulant en demi-groupes, les séances concernent 210 élèves et 1/3 des enseignants.

2 heures de « devoirs faits » hebdomadaires sont obligatoires en 6^e et en 5^e. Pour les élèves de 4^e/3^e, « devoirs faits » est proposé aux élèves volontaires mais 1 h hebdomadaire est rendue obligatoire pendant un trimestre quand l'élève a reçu une « mise en garde travail » sur son bulletin trimestriel (ou après « la période d'observation » des deux premières semaines de septembre). Compte tenu des fragilités des élèves accueillis sur ces créneaux, l'approche pédagogique est spécifique et renforcée.

Par ailleurs, un dispositif nommé César ouvre la possibilité à des collégiens volontaires de venir s'inscrire à des séances de « devoirs faits » entre 12 h 30 et 13 h 30 sur des sessions d'une durée de 5 à 6 semaines, séances d'accompagnement spécifique en mathématiques et en français. En complément, le collège propose des séances spécialement mises en place pour les élèves allophones ou en situation de décrochage scolaire.

EN CHIFFRES

• **70 %** des élèves du collège participent à devoirs faits, soit environ 210 élèves

• **600** heures (heures supplémentaires effectives) sont octroyées et consommées chaque année pour le dispositif

UNE NOUVELLE CLASSE DE 6^e...

- **Des élèves avec des savoirs fondamentaux mieux maîtrisés**
1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques
 - Des heures organisées en sessions
 - Sur des compétences ciblées
 - Des élèves répartis en groupes selon leurs besoins
 - Avec un professeur de collège ou un professeur des écoles
 - Un suivi individualisé
- **Des élèves mieux suivis**
Devoirs faits obligatoire pour tous les élèves
 - Une aide aux devoirs au collège pour acquérir des méthodes
 - Selon les besoins de chaque élève
 - En complément des heures de cours
 - Avec des professeurs et des personnels qualifiés
- **Des élèves mieux préparés à l'usage du numérique et des réseaux sociaux**
PIX 6^e
 - Un renforcement des compétences numériques
 - Un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
 - Une attestation numérique PIX 6^e

... TREMPLIN POUR RÉUSSIR AU COLLÈGE

- **Des élèves plus épanouis grâce aux arts et à la culture**
Pass Culture
 - Extension de la part collective aux élèves de 6^e et 5^e
 - 25 € par élève pour chacun des niveaux de collège, soit 100 € sur 4 ans
 - Part collective uniquement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs
- **Des élèves plus ouverts et aux horizons plus larges**
Dès la 5^e : découverte des métiers
 - Un temps pédagogique dédié pour mieux connaître les métiers, leurs évolutions et les formations
 - Des rencontres avec des professionnels, des expériences d'immersion et la découverte des formations post-collège
 - Dans le cadre du parcours Avenir
- **Des élèves aux savoirs et aux compétences plus solides**
En 4^e : de nouvelles évaluations nationales pour des élèves mieux suivis
 - En complément des évaluations de 6^e et d'entrée au lycée
 - Pour mieux identifier les besoins des élèves et pour permettre aux professeurs d'y répondre
- **Des élèves plus actifs et en bonne santé**
2 h d'activité physique et sportive en plus par semaine
 - 2 h de sport hebdomadaires en complément des heures d'EPS au collège
 - Pour les élèves volontaires et ceux les plus éloignés de la pratique sportive
 - Sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité
 - Activité proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs
 - Pour un rapprochement entre les structures sportives et les collèges
 - 10 % des collèges concernés à la rentrée 2023, puis généralisation progressive

LE REMPLACEMENT

des professeurs absents :

UNE PRIORITÉ NATIONALE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **L'amélioration du remplacement des professeurs absents** dans les 1^{er} et 2^d degrés, quelle qu'en soit la durée.
- **La systématisation du remplacement de courte durée** (inférieur à 15 jours) dans le 2^d degré.

Le remplacement des professeurs absents est une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. Des moyens inédits sont prévus pour déployer le remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, avec une rémunération incitative pour les enseignants volontaires : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure.

Le suivi des remplacements sera organisé depuis l'établissement et piloté en département, en académie et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements et en suivre la mise en œuvre, et pour accompagner les chefs d'établissement.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE MINISTÉRIELLE

L'organisation de l'éducation nationale induit chaque année 15 millions d'heures d'absence, qui représentent des heures d'enseignement perdues pour les élèves. Au total, sur toute la durée de sa scolarité, un élève peut perdre jusqu'à une année d'enseignement. **Pour réduire les absences évitables, le positionnement de l'offre de formation continue des professeurs et des réunions pédagogiques hors temps de face-à-face pédagogique sera généralisé durant l'année.**

Pour les absences non évitables, le remplacement des professeurs est une priorité du service public de l'éducation. Son efficacité dans les écoles, les collèges et les lycées répond à des objectifs de continuité pédagogique et de **garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles.**

Les services de l'éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de cette absence : **remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée, dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré**, afin de garantir cette continuité de prise en charge pédagogique de tous les élèves.

Cette démarche figure parmi les politiques prioritaires du Gouvernement portées par le ministère et **mobilisera l'ensemble des leviers organisationnels et numériques** permettant de rendre plus efficient le remplacement dans les 1^{er} et 2^d degrés à la rentrée de septembre 2023, conformément aux objectifs définis par le président de la République.

LE REMPLACEMENT DES ABSENCES DE COURTE DURÉE DANS LE 2^D DEGRÉ

Le remplacement des absences de courte durée (jusqu'à 15 jours) dans le 2^d degré constitue **un levier majeur de progrès** pour l'institution, afin de couvrir des absences qui fragmentent les emplois du temps et obèrent le *continuum* des apprentissages pour l'élève.

Des moyens budgétaires dédiés

Cette ambition prend appui sur la mise en œuvre du Pacte à la rentrée scolaire 2023, qui consacre **des moyens budgétaires dédiés permettant aux professeurs de s'engager dans des missions complémentaires et d'assurer prioritairement des remplacements.**

Ainsi, la mise en place du Pacte enseignant permet aux chefs d'établissement de tous les établissements du 2^d degré de disposer d'**un nouveau vecteur indemnitaire**, qui vient s'ajouter aux heures supplémentaires

effectives (HSE) déjà existantes pour rémunérer les enseignants assurant des missions de remplacement de courte durée.

Le chef d'établissement peut donc désormais s'appuyer :

- sur **les enseignants qui se seront engagés à effectuer (dans le cadre du Pacte) un volume d'heures de remplacement de courte durée, fixé à l'avance** : ce volume peut varier par tranches de 18 heures (appelées « parts fonctionnelles »), rémunérées à hauteur de 1 250 € bruts chacune ;
- à défaut, sur **les enseignants rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE)**, modalité de rémunération qui reste inchangée, et à privilégier pour les ajustements en cours d'année scolaire ou pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans le Pacte.

Un plan annuel pour le remplacement de courte durée

L'objectif visé est la **systematisation du remplacement de courte durée (RCD)** dans tous les établissements. De la responsabilité du chef d'établissement, en concertation avec les équipes pédagogiques, **un plan annuel RCD** permet de disposer d'une organisation pour assurer effectivement les heures prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de toute nature des personnels enseignants. Le plan annuel RCD est un document opérationnel qui définit **une stratégie collective et des actions concrètes à appliquer pour couvrir les absences de courte durée par le recours prioritaire aux personnels enseignants** et, à défaut, aux personnels d'éducation pour l'encadrement des élèves lors de séquences pédagogiques organisées au moyen d'outils numériques. Présenté au conseil d'administration de l'établissement et transmis au recteur d'académie, qui s'assure de sa conformité, ce plan RCD fait l'objet d'un suivi régulier à des fins d'amélioration du dispositif de remplacement de courte durée.

Le pilotage de la politique RCD

Afin de répondre à l'objectif d'amélioration continue et d'accompagner au mieux les acteurs de terrain, le ministère met en place **un pilotage et un suivi de la politique prioritaire RCD** dans les établissements, ainsi qu'aux échelons départementaux, académiques et ministériel. **Un référent académique RCD** est mobilisé dans chaque académie dès la rentrée pour :

- assurer le suivi de cette politique prioritaire ;
- conseiller et accompagner les chefs d'établissement pour l'amélioration du RCD ;
- animer le réseaux d'établissements pour la diffusion de bonnes pratiques, l'implantation d'outils ;
- le cas échéant, rechercher des solutions de remplacement.

L'ACQUISITION des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES tout au long du parcours scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de PIX en 6^e.
- Une nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) en voie professionnelle.
- La mise en ligne du dispositif de formation des enseignants PIX+ Édu.

Dans l'académie de Lyon, l'ensemble des acteurs du numérique est mobilisé sur ce sujet, que ce soit dans le premier degré ou dans le second degré, où la délégation de région académique au numérique éducatif (DRANE) accompagne les établissements scolaires, les correspondants PIX référencés et les interlocuteurs académiques au numérique (IAN) au sein de chaque discipline.

À l'entrée au collège, les enseignants peuvent s'appuyer sur le bilan des compétences numériques inscrit dans le livret scolaire de leurs élèves à la fin de la scolarité primaire.

Durant l'année de 6^e, les élèves peuvent suivre un parcours PIX orienté sur les problématiques de harcèlement (en lien avec le programme pHARe) et sur les compétences numériques de base. A l'issue de ce parcours, une attestation de sensibilisation au numérique leur est délivrée. Dans les autres niveaux (5^e, 4^e, 3^e), dès le début de l'année, les élèves suivent un parcours PIX de rentrée qui peut être complété par des parcours thématiques transversaux. Cela conduit à établir leur positionnement en vue de la certification PIX qu'ils passeront en fin de 3^e.

Parallèlement, dans chaque discipline et dans chaque niveau, les enseignants mettent en œuvre des situations pédagogiques leur permettant de développer les compétences numériques de leurs élèves conformément aux attendus des programmes.

Au lycée général, l'organisation est similaire avec des parcours de rentrée et une certification en fin de cycle terminal. En complément, des disciplines dédiées au domaine du numérique sont présentes en SNT (sciences numériques et technologie) en classe de 2^{de} et en NSI (numérique et sciences informatiques) en enseignement de spécialité en 1^{re} et terminale.

Des filières spécialisées sont également proposées en lycée technologique et professionnel pour les élèves souhaitant s'orienter vers la filière numérique.

CHIFFRES CLÉS

En 2022-2023 dans l'académie de Lyon, sur près de 80 000 élèves qui ont passé la certification PIX, on dénombre :

- **40 293** élèves de 3^e
- **26 246** élèves de terminale
- **5 182** élèves de BTS et CPGE
- **6 755** élèves de voie professionnelle

ÉDUIQUER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Le pilotage du déploiement de l'éducation aux médias dans l'académie est suivi par la cellule académique pour l'éducation aux médias et à l'information (CAEMI). La CAEMI est composée de membres des corps d'inspection, de la délégation au numérique, de la délégation aux arts et à la culture, de l'école académique de formation continue et est coordonnée par la référente « éducation aux médias et à l'information ».

Pour l'année 2023-2024, la politique académique en faveur de l'éducation aux médias sera organisée autour de deux axes principaux :

- le renforcement de la transversalité de l'éducation aux médias ;
- le positionnement fort de l'élève en tant qu'acteur de l'éducation aux médias, notamment dans la création des médias scolaires.

L'école académique de formation continue organise la formation des enseignants autour de ces axes.

Le projet se construit autour de partenariats avec Radio Calade, radio associative proche du collège et avec Radio France, via le dispositif Interclass'. Il repose également sur l'engagement fort des enseignants et de l'équipe de direction du collège.

Les élèves ont pu mener plusieurs projets autour de la radio scolaire :

- **Radio 6.9.4** : une émission en direct, diffusée sur Radio Calade, autour du Printemps des Poètes et de son thème en 2023 « Frontières ». Au programme, un travail d'ampleur avec des interviews, des billets et l'animation de plateaux en direct : <https://www.radio-calade.fr/2023/04/12/radio-6-9-4-des-ondes-sans-frontieres/>
- **Interclass' Saison 8** : un travail sur une série de podcasts, diffusés sur l'antenne nationale de France Inter, durant l'été, dans l'émission Interclass'. Accompagnés par des étudiants en journalisme et par une journaliste de Radio France, les élèves ont pu prendre en main leur matériel pour enregistrer des capsules audios. Ils ont écrit leurs articles et interviewé les intervenants de leur choix.

En écoute tous les dimanche de l'été 2023 : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/interclass>

CHIFFRES CLÉS

- **1/3** des établissements scolaires du premier et du second degré sont équipés d'un média scolaire
- **5** collèges du Rhône se sont équipés en matériel de webradio suite à l'appel à projet « 1 webradio - 1 parrain » en 2022-2023
- **8** collèges de la Loire s'équiperont en matériel de webradio suite à l'appel à projet « 1 webradio - 1 parrain vague 2 » en 2023-2024

Faire vivre la radio scolaire - exemple au collège Jean Moulin de Villefranche-sur-Saône

Lauréat de la première vague de l'appel à projet « 1 webradio – 1 parrain », le collège Jean Moulin de Villefranche-sur-Saône (69) s'est lancé dans un projet ambitieux de radio scolaire.

Une plus grande OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le renforcement de l'apprentissage de l'anglais pour les 96 % d'écoliers et les plus de 99 % de collégiens qui l'étudient.
- Plus de **1 100 écoles et établissements labellisés Euroscol**.
- L'encouragement des **partenariats avec des établissements étrangers**.

L'ouverture européenne et internationale dans l'académie de Lyon repose sur une diversité de partenariats institutionnels actifs (une quarantaine) ainsi que sur de très nombreux partenariats d'établissement à établissement.

La majorité de ces mobilités (individuelles et collectives) concernent les élèves, dans le cadre de projets pédagogiques d'établissements ou de périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves de la voie professionnelle et les étudiants de BTS.

- **1 320 élèves, 61 établissements** ont participé au concours national de la Résistance et de la Déportation « L'Ecole et la résistance »

- **10 collèges et lycées** se sont engagés dans les parcours « mémoire et citoyenneté » de la délégation académique aux arts et à la culture « Sur les traces de la seconde guerre mondiale, se souvenir et s'engager » et « D'ici et d'ailleurs au-delà des frontières »

- **7 écoles de Lyon** ont dévoilé une plaque commémorative en hommage

Les mobilités de personnels, dans le cadre de la formation, en période de congés scolaires, connaissent également un bel essor dans l'académie de Lyon :

- une centaine ont eu lieu dans le cadre du consortium de région ;
- et une vingtaine ont été organisées pour l'école académique de la formation continue.

La mise en œuvre de l'espace européen de l'éducation d'ici 2025 prévoit, enfin, **la mobilité obligatoire de tous les élèves au moins une fois au cours de leur scolarité** : il s'agit de faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues vivantes.

L'académie de Lyon relancera ainsi des partenariats ciblés pour les établissements n'en disposant pas et la **labellisation Euroscol** sera relancée à partir de septembre 2023.

Le label Euroscol

Créé en 2019, le label Euroscol participe aux objectifs fixés par le discours du président de la République sur l'Europe du 26 septembre 2017. Toute structure scolaire, de la maternelle au post-bac, de l'enseignement public ou de l'enseignement privé sous contrat peut déposer un dossier de candidature. La sélection est réalisée par une commission académique. En juin 2023, on compte **plus de 1 100 écoles et établissements** de France et d'outre-mer dont **50 % de lycées** (et parmi les lycées, **25 % de lycées professionnels**) **25 % de collèges** et **25 % d'écoles**.

COUP DE PROJECTEUR SUR L'OUVERTURE INTERNATIONALE DU COLLÈGE ET DU LYCÉE JEAN PERRIN (LYON 9^E)

Le collège et le lycée Jean Perrin font de l'international un levier d'ambition et un marqueur fort de leur politique d'établissement. Ils offrent des parcours internationaux variés : **section internationale britannique au collège et au lycée, sections binationales Abibac, Bachibac et Esabac.**

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, des mobilités collectives et individuelles ont eu lieu en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et au Canada, ainsi qu'en République tchèque, sous forme d'échanges ou de « voyages » culturels et linguistiques.

Près de 150 élèves en ont bénéficié au collège, une centaine pour le lycée.

Les échanges de mobilités individuelles des programmes Picasso Mob, Transalp, Mobility Path, Kundera, ou encore de l'OFAJ, ont connu un grand succès : 12 échanges avec l'Italie ; 5 au Costa-Rica, 4 en Espagne, ou encore 5 au Canada, 19 en Allemagne, et 1 premier échange en République tchèque. Ce sont ainsi une soixantaine d'élèves étrangers qui ont été accueillis dans les classes du lycée de 2 à 4 semaines, et autant qui se sont rendus dans les pays partenaires.

La mobilité se fait également au sein du territoire national : hors métropole, avec un projet pédagogique de type coopération, en Polynésie française, pour un groupe de collégiens encadrés par leurs professeurs d'EPS ; en Normandie, à la rencontre de la culture britannique, pour les élèves de section internationale.

La montée en puissance de l'ouverture internationale au collège et au lycée Jean Perrin se concrétise également par **l'entrée dans le consortium de région académique Erasmus + du lycée**, qui permettra d'adosser certaines mobilités d'élèves à des financements européens.

La poursuite DE LA FORMATION DE NOS PROFESSEURS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 10 parcours de formation en ligne pour les professeurs entrant dans le métier.
- La formation de référents secourisme en santé mentale.
- L'extension du plan pHARe dans tous les lycées.
- La formation de référents dans chaque collège pour la découverte des métiers.

LES OFFRES DE L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Dans l'académie de Lyon, l'école académique de formation continue (EAFC) propose plusieurs parcours de formation à destination des personnels, toutes catégories confondues.

CHIFFRES CLÉS

- **412** parcours proposés
- **326** parcours débutés au 12 juin 2023
- **28** heures en moyenne, sur 13 mois en moyenne
- **2 978** inscriptions sur des parcours à candidature individuelle

En complément, des formations de proximité sont mises en œuvre, dans le cadre d'un cycle « collectifs et territoires apprenants ».

129 demandes ont été formulées pour ce cycle en 2022-2023.

Thématiques abordées :

- persévérance et autonomie de l'élève ;
- éducation inclusive ;
- communication non violente et compétences psychosociales ;
- climat scolaire ;
- éducation à la sexualité ;
- secourisme.

DEUX PRIORITÉS ACADÉMIQUES : LE PLAN LAÏCITÉ ET LE PROGRAMME PHARE

Au niveau académique, deux programmes de formation sont massivement déployés depuis 2021.

- Le plan « laïcité – valeurs de la République » a permis de former 8 901 personnels, dont 2 016 professeurs des écoles. Prenant appui sur une équipe de 43 formateurs académiques, il se poursuivra en 2023-2024 et 2024-2025 pour former l'ensemble des personnels de l'académie de Lyon.
- La formation pHARe (lutte contre le harcèlement) s'est généralisée en 2022-2023 après une phase expérimentale l'année précédente. 279 équipes ont déjà été formées, ce qui représente 1 400 stagiaires. Pour 2023-2024, la formation sera déployée au niveau des lycées et généralisée aux collèges n'ayant pas encore été formés.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Outre la poursuite des priorités de formation, l'année 2023-2024 permettra la mise en œuvre de mini-campagnes d'inscription pour tous les personnels pour des parcours à candidature individuelle.

LE PLAN MATHÉMATIQUES ET LE PLAN FRANÇAIS

En favorisant l'innovation pédagogique, la formation des conseillers pédagogiques en français et en mathématiques est un enjeu pour la réussite des élèves.

En 2022-2023, les thématiques de formation académique se sont articulées :

- **en mathématiques** : autour du calcul mental, des fractions et décimaux, de la résolution de problèmes, de l'égalité filles-garçons et des jeux d'imitation.

CHIFFRES CLÉS

- **47** référents mathématiques de circonscription ont été formés
- **2 440** professeurs ont bénéficié d'un accompagnement en 2022-2023

- **en français** : autour du geste graphomoteur, de la tenue des outils scripteurs ou encore des dimensions langagières de l'apprentissage.

CHIFFRE CLÉ

- **4 632** professeurs ont suivi cette formation en 2022-2023

Les parcours de formation se poursuivront lors de l'année scolaire 2023-2024.

Exemple de parcours

Pour les mathématiques, un parcours de formation a été conçu par l'école académique de la formation continue, à destination de tous les professeurs de mathématiques en collège. La formation portant sur les automatismes et la résolution de problèmes a été déployée dans 9 territoires et implique environ 225 professeurs. Un parcours sur la liaison collège-lycée a également été déployé dans 7 territoires, et implique environ 210 professeurs.





2. Faire du **LYCÉE**
PROFESSIONNEL
un choix d'avenir

Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour tous les élèves de la voie professionnelle : **une gratification pour les périodes de stage.**
- Des moyens pour **enseigner les savoirs fondamentaux en effectifs réduits.**
- **Un choix d'ateliers optionnels** pour les élèves en fonction de leurs goûts et de leur motivation.
- **Une prévention du décrochage renforcée** pendant et après le lycée.
- **Un accompagnement des élèves par des partenaires extérieurs** pour mieux réussir leur insertion professionnelle.
- **Un bureau des entreprises** installé dans chaque lycée professionnel.
- **Du mentorat** pour les élèves.
- **Un travail de transformation de l'offre de formation** des lycées.

La réforme du lycée professionnel se donne comme objectifs d'atteindre **zéro décrocheur, d'assurer 100% d'insertion et de reconnaître l'engagement des enseignants du lycée professionnel.**

ASSURER 100% D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour renforcer l'insertion professionnelle, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- la **gratification** des périodes de formation en milieu professionnel,
- le renforcement des liens école-entreprise notamment au travers de la **création d'un bureau des entreprises** (BDE) dans chaque lycée professionnel et polyvalent,
- la mise en place d'une **carte des formations** adaptée aux besoins des entreprises, tout en faisant émerger l'offre dédiée aux métiers d'avenir.

Le bureau des entreprises (BDE)

Dans les 67 établissements concernés de l'académie (lycées professionnels et lycées polyvalents) sont mis en place des bureaux des entreprises afin de renforcer le lien entre l'Éducation nationale et le monde économique.

Le responsable du bureau des entreprises (RBDE), sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) et sous la responsabilité du proviseur, en appui des enseignants et formateurs, sera le facilitateur dans la liaison entre le milieu professionnel et le lycée, au service des élèves, apprentis et stagiaires de la

formation continue. Sa mission s'articule autour de trois axes :

- développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire ;
- faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants ;
- organiser les temps de formation en milieu professionnel.

La carte des formations

Le travail sur la carte des formations est mené au niveau de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. La stratégie régionale se décline autour de trois enjeux :

- identifier les filières stratégiques prioritaires ;
- fédérer un écosystème régional s'appuyant sur les CMQ, les établissements et les GRETA-CFA ;
- structurer les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA).



L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation,

d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de **France 2030**. Les financements apportés par les réponses aux AMI CMA constituent un levier stratégique à la transformation de la carte des formations dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la rentrée scolaire 2023, le bilan est de :

- **671** places ouvertes dans les formations de la voie professionnelle, notamment dans des filières stratégiques importantes pour le territoire (industrie du futur et production industrielle ; BTP ; énergie ; numérique ; mobilités et systèmes de transport intelligents ; santé, social et services à la personne ; commerce et distribution ; hôtellerie, restauration, alimentation, sport, montagne, tourisme ; bien-être)
 - près de 20 % de ces 671 places ouvertes sont financées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir ». Il s'agit de 129 places ouvertes dans la série de formation « cyber-sécurité, informatique et réseaux, électronique » (CIEL) et pour la formation « conducteur agent d'accueil en autobus et autocar », de niveau CAP, pensée pour répondre à la pénurie de chauffeurs dans le secteur des transports.
- **318** places fermées dans des formations répondant aux critères énoncés par le Président de la République : faible insertion dans l'emploi et/ou dans l'enseignement supérieur. Une grande partie des places faisant l'objet d'une décision de fermeture sont des places actuellement vacantes en formation.

La prochaine réponse de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes à l'AMI CMA aura une envergure pluriannuelle (2024-2027) et portera sur les métiers industriels correspondants aux filières stratégiques du plan France 2030.

L'ambition est d'ouvrir 873 places à l'horizon 2027, dont 498 nouvelles places dès la rentrée scolaire 2024 pour couvrir les besoins en main d'œuvre dans les domaines de l'énergie, de la production, du numérique et de l'électronique (en baccalauréat professionnel et en BTS).

FRANCE 2030 : FORMER LES TALENTS DE DEMAIN POUR PERMETTRE À NOS INDUSTRIES DE BÂTIR DES SOLUTIONS COMPÉTITIVES ET ÉCOLOGIQUES AVEC LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Les CMQ de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent pleinement dans les enjeux de France 2030 en inscrivant des projets partenariaux à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « compétences et métiers d'avenir » (CMA) qui vise à :

- répondre aux besoins des entreprises ;
- renforcer la coopération recherche/formation/emploi.

Il s'agit d'**accélérer la mise en œuvre de formations professionnelles et technologiques**, ainsi que leur accès en matière d'information, d'attractivité et d'inscription tant en cursus de formation initiale qu'en formation continue.

L'objectif est de renforcer la qualité de l'offre de formation professionnelle et de valoriser des formations **innovantes**, attractives visant une insertion professionnelle ou un maintien dans l'emploi autour des enjeux majeurs des **transitions écologique, numérique et sociétale**.

Pour l'année 2022-2023, **10 projets** impliquant des CMQ d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été lauréats des appels à projets concernant les stratégies d'accélération nationales pour un montant total de subvention **France 2030** de plus de **70 millions d'euros**.

Ce sont 7 stratégies nationales qui sont ainsi investies par les CMQ de la région :

- hydrogène décarboné ;
- décarbonation des mobilités ;
- intelligence artificielle ;
- verdissement du numérique ;
- solutions pour la ville durable et bâtiment innovant ;
- cybersécurité ;
- électronique.

Trois projets complémentaires sont en phase d'instruction sur les filières stratégiques :

- *cloud* (technologies numériques) ;
- bâtiment durable et ville intelligente ;
- mobilités décarbonées.

Zoom sur l'ouverture du baccalauréat professionnel « modélisation prototypage 3D »

L'ouverture du baccalauréat professionnel MP3D « modélisation prototypage 3D », prévue au sein du lycée polyvalent Joseph-Marie Carriat, à Bourg-en-Bresse, répond aux enjeux de réindustrialisation identifiés par **France 2030** en proposant aux élèves une formation de niveau 4 dans le domaine de la conception de produits.

Ce nouveau référentiel de formation (anciennement Bac Pro « études et définitions des produits industriels » – EDPI) intègre un volet prototypage et un volet modélisation 3D qui permettront aux jeunes une confrontation du modèle numérique avec la réalisation concrète.

Le lycée Carriat pourra présenter à la rentrée 2023 deux parcours autour de l'industrie mécanique avec deux offres complètes :

- Baccalauréat professionnel « technicien(ne) en réalisation de produits mécaniques », suivi d'un BTS « conception des processus de réalisation de produits » ;
- Baccalauréat professionnel « modélisation prototypage 3D », suivi d'un BTS « conception des produits industriels ».

Un lab « Industrie » sera également ouvert, permettant aux jeunes et aux entreprises de disposer d'équipements de prototypage rapide.

CHIFFRES CLÉS

Dans l'académie de Lyon :

- **299** places dans la voie professionnelle à la rentrée 2023 dont :
 - **74** en mention complémentaire
 - **71** en CAP
 - **139** en baccalauréat professionnel

Les établissements de l'académie de Lyon et leurs nouvelles filières pour la rentrée 2023 :

- lycée Joseph-Marie Carriat (Bourg-en-Bresse) : baccalauréat professionnel Modélisation et prototypage 3D
- lycée Benoit Fournayron (Saint-Etienne) : baccalauréat professionnel Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- lycée Aiguerande (Belleville) : baccalauréat professionnel Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- lycée Charlie Chapin (Décines-Charpieu) : baccalauréat professionnel Métiers des transitions numérique et énergétique
- lycée du 1er film (Lyon 8) : baccalauréat professionnel Métiers de la beauté et du bien-être
- lycée Sermenaz (Rillieux-La-Pape) : baccalauréat professionnel modélisation et prototypage 3D
- lycée Emile Bejuit (Bron) : CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar
- lycée André Cuzin (Caluire-et-Cuire) : CAP monteur en installations sanitaires
- lycée François Cevert (Ecully) : CAP opérateur/opératrice logistique
- lycée Danielle Casanova (Givors) : CAP Métiers de la coiffure
- lycée Magenta (Villeurbanne) : CAP signalétique et décors graphiques
- lycée René Cassin (Rive-de-Gier) : mention complémentaire services numériques aux organisations
- lycée Benoit Charvet (Saint-Etienne) : mention complémentaire encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous
- lycée Aragon-Picasso (Givors) : mention complémentaire Cybersécurité
- lycée Edmont Labbe (Oullins) : mention complémentaire production et réparation électronique
- lycée Joseph Marie Jacquard (Oullins) : mention complémentaire Aide à domicile

Worldskills : la plus grande compétition internationale des métiers destinée aux jeunes de moins de 23 ans

La compétition mondiale des métiers est organisée tous les deux ans dans l'un des pays membres de Worldskills International. La prochaine rencontre est accueillie à Lyon du 11 au 14 septembre 2024.

Les Olympiades des métiers reposent sur la volonté de « promouvoir les métiers et convaincre partout à travers le monde qu'ils apportent une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus » (charte de Worldskills international).

Soixante métiers, répartis en huit pôles, sont représentés lors de cette compétition réservée aux jeunes de moins de 23 ans, en formation ou professionnels :

- métiers du végétal ;
- métiers de l'alimentation ;
- métiers de l'automobile et des engins ;
- métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- métiers de l'industrie ;
- métiers de la communication et du numérique ;
- métiers du service.

Les jeunes inscrits challengent leur savoir-faire et leur savoir-être en réalisant une création sur un thème imposé et en un temps limité.

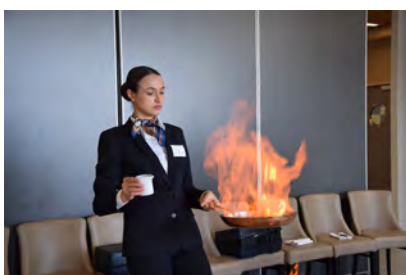
Le jury composé d'enseignants, de formateurs, de professionnels d'entreprises sélectionne les meilleurs d'entre eux tout au long de la compétition.

Débutant au niveau régional, la compétition se poursuit à l'échelle nationale, puis européenne (les vainqueurs de l'étape nationale composent deux équipes de France des Métiers et participent à la compétition EuroSkills), et enfin, mondiale (WorldSkills Competition).

Les sélections de la région Auvergne-Rhône-Alpes se sont déroulées du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023. **63 jeunes apprentis, lycéens et étudiants ont été sélectionnés pour représenter le territoire lors de la finale nationale qui se déroulera à Lyon du 14 au 16 septembre 2023 :**

- 5 sur le territoire académique de Clermont-Ferrand ;
- 27 sur le territoire académique de Grenoble ;
- 29 sur le territoire académique de Lyon (incluant 5 participants de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Les sélections de la région Auvergne-Rhône-Alpes en images :



Crédits photo : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Une **REVALORISATION** pour toute l'équipe éducative et le **PACTE** au service des élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation sans précédent de tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, qui bénéficient d'une hausse inconditionnelle de rémunération de **125 à 251 € nets par mois**, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.
- Le **Pacte** : des moyens nouveaux pour réussir la réforme des lycées professionnels.
- Une formation spécifique pour les personnels de direction nouvellement nommés en lycée professionnel.
- Une offre de formation renouvelée des professeurs en lycée professionnel.

UN PROGRAMME DE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES ÉQUIPES DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Une formation spécifique pour les nouveaux personnels de direction

Le séminaire de lancement du 28 juin à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) a permis d'introduire un nouveau parcours de formation adapté aux besoins des chefs d'établissement, orienté sur les enjeux spécifiques de la voie professionnelle. **Cette formation est une démarche inédite pour mieux appréhender l'écosystème complexe dans lequel s'inscrit le lycée professionnel**, le tissu des partenaires professionnels avec lequel il interagit et sa dimension pédagogique très particulière.

Un renforcement de la formation des enseignants en lycée professionnel

Les évolutions souhaitées dans le cadre de la réforme des lycées professionnels imposent de donner une priorité à la formation des professeurs exerçant en lycée professionnel, plus particulièrement dans les filières en lien avec les stratégies d'accélération de France 2030. Ces formations doivent se faire au plus près des besoins des enseignants et de manière différenciée selon la carte des formations professionnelles initiales scolaires et son évolution annuelle.

Avec le soutien de la direction générale de

l'enseignement scolaire (Dgesc), les écoles académiques de la formation continue (EAFC) développeront, en s'appuyant sur les réseaux développés par les Campus des métiers et des qualifications, des **parcours de formation qui comprendront une importante offre de formation en immersion (stages en entreprise)**. L'objectif national est une montée en puissance de cette offre de formation en milieu professionnel (*a minima* tous les trois ans pour les professeurs de la voie professionnelle), afin de permettre aux professeurs d'améliorer constamment leurs gestes professionnels et, ainsi, de mieux identifier les nouvelles activités et contextes d'exercice des métiers auxquels ils forment, soit en entreprise, soit dans un Campus des métiers et des qualifications. Cela nécessite de **tripler le nombre d'enseignants bénéficiant d'une telle formation**.

LE PACTE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA FORMATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le Pacte en lycée professionnel vise à doter l'établissement de moyens nouveaux pour :

- accompagner chaque élève et remédier à ses difficultés ;
- soutenir chaque élève et son projet ;
- soutenir le projet d'établissement ;
- soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique.

Il permet de donner plus d'ambition à certaines missions déjà accomplies et d'en déployer de nouvelles. Il offre aux enseignants volontaires la possibilité d'une rémunération supplémentaire pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Le Pacte de la voie professionnelle s'adresse à l'ensemble des enseignants fonctionnaires ou contractuels, conseillers principaux d'éducation qui sont affectés en lycée professionnel et lycée polyvalent, aux psychologues de l'éducation nationale qui y interviennent ou encore aux enseignants affectés en section de technicien supérieur.

Le Pacte en lycée professionnel peut être composé de 6 parts fonctionnelles. Il peut également avoir un nombre inférieur de missions.

Il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction du projet d'établissement et du niveau d'engagement projeté de chaque professeur. Comme en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique, la mission de remplacement de courte durée revêt un caractère prioritaire au titre de la continuité pédagogique due aux élèves.

Les missions proposées sont détaillées dans le tableau ci-contre.

À l'instar de l'ensemble des chefs d'établissement, **les proviseurs des lycées professionnels verront leur investissement dans l'organisation du Pacte reconnu par une majoration de leur régime indemnitaire de 1 000 € bruts annuels.** Une revalorisation d'un même montant sera appliquée aux directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique (DDPFT).

Un exemple de Pacte dans la voie professionnelle

Un Pacte de 6 missions dans la voie professionnelle peut être composé ainsi :

- 1 mission de remplacement de courte durée (RCD) de 18 h ;
- 3 missions de face-à-face pédagogique de 24 h chacune ;
- 2 missions fonctionnelles de type engagement annuel.

Chaque mission étant rémunérée 1 250 € bruts par an, un Pacte de 6 missions conduit à une rémunération de **7 500 € bruts annuels.**

Groupe de missions dans l'arrêté	Missions	Quantum	Libellé des missions associées dans l'arrêté
Prise en charge d'élèves	Remplacement de courte durée	18 h	Remplacement de courte durée
	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux)	24 h	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits
	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.)	24 h	
	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles	24 h	Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel
	Enseigner dans les spécialisations professionnelles	24 h	
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite/École ouverte	24 h	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite/École ouverte
	Intervenir dans le cadre de la découverte des métiers en 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	24 h	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers
Participation aux missions d'innovation pédagogique	Coordonner, prendre en charge et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants (dont CNR Éducation)	forfait	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique
Missions d'accompagnement et d'orientation des élèves	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	forfait	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers
	Coordination du dispositif de la découverte des métiers	forfait	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e
	Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent	forfait	
	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel	forfait	Accompagnement des élèves en difficulté
	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi	forfait	
	Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi	forfait	Accompagnement vers l'emploi
	Lien établissement-entreprise (formation des tuteurs de stage, bureau des entreprises)	forfait	







3. Les valeurs de la
RÉPUBLIQUE :
une École
PROTECTRICE
et **ÉMANCIPATRICE**

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE sous toutes ses formes

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un **déploiement obligatoire de pHARe** dans 100 % des écoles, collèges et lycées.
- La désignation d'un **coordonateur harcèlement** dans chaque collège.
- Une mobilisation d'un **nouveau cadre réglementaire** permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement.

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité pour l'académie de Lyon, comme au niveau national.

LE PROGRAMME PHARE DANS L'ACADÉMIE

Depuis la rentrée 2022, l'ensemble des écoles et collèges sont engagés dans le programme de lutte contre le harcèlement pHARe.

Cela représente **2 147 écoles** et **313 collèges**. Une dizaine d'élèves ambassadeurs engagés au sein de chaque collège, et encadrés par des référents adultes, accompagnent les élèves dans leurs établissements pour combattre les situations de harcèlement.

Pour la rentrée 2023, la généralisation du programme pHARe s'étend à l'ensemble des lycées. En amont de cette généralisation, une formation organisée sur l'année 2022-2023 a déjà permis de sensibiliser **190 ambassadeurs lycéens**, accompagnés de **59 adultes**.

Pour répondre au mieux et au plus vite aux situations de harcèlement, l'académie de Lyon a déployé un dispositif à tous les niveaux :

- l'ensemble des échelons sont mobilisés : des services académiques aux établissements, les référents académiques et départementaux servant de relais ;
- les signalements, quelque soit leur origine, font systématiquement l'objet d'un traitement ;
- le traitement se fait toujours en relation directe avec les parents et les établissements scolaires ;
- dans les établissements scolaires, les équipes ressources traitent directement les situations de harcèlement grâce au protocole mis en place.



Pour l'année scolaire 2022-2023, dans l'académie de Lyon, 131 situations émanant du 3020 ont été traitées.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ORGANISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

De nombreuses actions de sensibilisation sont conduites toute l'année sur le terrain : journée Non au Harcèlement, concours Non au harcèlement, intervention de spécialistes, débats, action sur les dangers des réseaux sociaux, etc.



Collège Bel Air, à Thoissey (01)



Collège Jacques Brel, à Chazelles-sur-Lyon (42)
Chaîne humaine lors de la journée nationale

En 2022-2023, 83 établissements, soit 2 490 élèves, ont participé au temps fort que représente le concours **Non au harcèlement**.

Un nouveau prix a été créé cette année pour la catégorie « Inclusion ».

Les 4 affiches lauréates :



Catégorie « école » :
école primaire Saint-Vincent (Saint-Jean-des-Vignes - 69)



Catégorie « collège » :
collège Les Bruneaux (Firminy - 42)



Catégorie « lycée » :
lycée Parc Chabrières (Oullins - 69)



Coup de coeur académique :
collège Aimé Césaire (Vaulx-en-Velin - 69)

Non au harcèlement : **les temps forts de l'année**

- **Septembre-janvier 2024** : participation au prix Non au harcèlement (+ de 100 000 élèves participants en 2023)
- **9 novembre 2023** : journée nationale (1 133 500 élèves issus de 54 000 classes ont participé à la journée 2022)
- **6 février 2024** : *Safer Internet Day* : lancement d'un mois de mobilisation pour un Internet plus sûr (+ 250 % de classes en 2023)

Chaque école ou établissement doit obligatoirement participer à un de ces temps forts.

Que fait l'École en cas de **HARCÈLEMENT ?**

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

RECUEIL DE L'INFORMATION

- **Via les interlocuteurs de proximité** : directeur d'école ou chef d'établissement, enseignants, coordonnateur harcèlement, ambassadeurs et équipe ressource pHARe
- **Via l'extérieur** : 3020, 3018, ligne académique, courrier, etc.

PREMIÈRES ACTIONS

- **Accueil des victimes**
- **Échanges avec les parents** des victimes
- **Mesures de protection**
- **Information des parents** des élèves impliqués

PRISE EN CHARGE

En cas d'intimidation

Par qui ?

L'équipe ressource **pHARe**

Comment ?

- Entretiens **avec les victimes**
- Entretiens **avec les élèves impliqués** (témoins et auteurs)
- Information régulière des **familles**

Au bout de 15 jours :

- si l'intimidation est terminée : veille active (victimes et élèves impliqués)
- si l'intimidation persiste : suite du protocole

En cas d'intimidation persistante ou de harcèlement

Par qui ?

L'**inspecteur** de l'éducation nationale et le **directeur** d'école ou l'**équipe de direction** de l'établissement

Comment ?

- **Signalement** de la situation :
 - à l'administration (académie, ministère)
 - au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale)
- **Traitement immédiat** de la situation :
 - Rencontres avec les personnes impliquées (victimes, témoins, auteurs, familles)
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur** (1^{er} degré)
- **Sanctions disciplinaires** (dans le 2^d degré)
- **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés
- **Actions de sensibilisation** dans l'école ou l'établissement



FAIRE ADHÉRER

les élèves

À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La remise du **projet de nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC)** par le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour une mise en œuvre à la rentrée 2024, avec un doublement du temps d'enseignement au cycle 4.
- La **formation spécifique des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation (CPE)** en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022.

FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Un plan exceptionnel de formation aux valeurs de la République et à la laïcité a été lancé à la rentrée 2021. **Pour l'académie de Lyon**, une équipe de 43 personnels (professeurs, chefs d'établissement, CPE) participe à son déploiement. 113 établissements ont déjà été formés sur la période 2021-2023.

En parallèle de ces actions, une formation spécifique a été menée pour les personnels de direction entre le 1^{er} mars et le 26 avril 2023. Elle s'est adressée à 670 personnels de direction.

Au niveau des établissements, des temps forts sont organisés chaque année.

Par exemple, en 2022-2023 :

- le collège la Perrière à Soucieu-en-Jarrest (69) s'est mobilisé autour du thème de la fraternité. Avec l'aide de la conseillère principale d'éducation, les professeurs principaux ont amené les élèves à réfléchir à sur ce thème. Une vidéo a été réalisée, le premier objectif étant que chaque élève fasse réellement connaissance, dans sa classe, avec deux élèves étant hors de ses relations amicales. Cette initiative a été primée au concours des Mariannes de l'AMOPA.
- A Bron (69), un travail collaboratif a été mené sur trois classes (CM2 de l'école La Garenne, 6^e et 5^e du collège Joliot-Curie) autour de l'histoire des religions

monothéistes et de la laïcité. L'objectif de ce projet est de permettre aux élèves de découvrir et approfondir leur culture historique des religions et du principe de la laïcité. Le projet a reposé sur des rencontres entre élèves de CM2 et de 6^e pour étudier l'histoire des religions et la laïcité ; des sorties scolaires (Institut culturel du judaïsme et synagogue Neveh Chalom ; basilique Notre-Dame de Fourvière ; La Grande mosquée Errahma de Villeurbanne ; la mairie de Bron) ; des intervenants extérieurs (Latifa Ibn Ziaten de l'association IMAD ; la collaboration active de l'association Les Racines de demain qui travaille avec les élèves sur les préjugés et sur la constitution d'un calendrier laïc ; l'intervention de Claire Fauchon, spécialiste du christianisme et maîtresse de conférences en histoire ancienne à l'ENS de Lyon).

Promouvoir L'ÉGALITÉ et lutter CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- L'engagement des établissements dans le **label Égalité filles-garçons** fortement encouragé.
- La priorité donnée à la **lutte contre le harcèlement LGBTphobe**.
- **Une visite obligatoire** d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité.

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

L'année 2022-2023 est la première année de mise en place du label « égalité filles-garçons » dans l'académie de Lyon. 13 établissements ont été labellisés :

- collège St Exupéry, Ambérieu-en-Bugey : niveau 3 ;
- collège Jean de Tournes, Fontaine : niveau 1 ;
- collège Jean Rostand, Arbent : niveau 2 ;
- collège Les Etines, Le Coteau : niveau 2 ;
- collège Lucie Aubrac , Givors : niveau 1 ;
- collège Morandat, Saint-Denis-Les-Bourgs : niveau 2 ;
- collège Aubarède, Saint-Genis-Laval : niveau 1 ;
- collège Schoelcher, Lyon 9 : niveau 2 ;
- collège Valdo, Vaulx -en-Velin : niveau 2 ;
- LP Hélène Boucher, Vénissieux : niveau 1 ;
- LP René Cassin, Rive de Gier : niveau 1 ;
- lycée Jean Puy, Roanne : niveau 2 ;
- lycée René Descartes, Saint-Genis-Laval : niveau 2.

Le **niveau 1** reconnaît un engagement de l'établissement scolaire.

Le **niveau 2** marque l'approfondissement de la démarche.

Le **niveau 3** atteste d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

L'OBSERVATOIRE ACADÉMIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LGBTI+

L'observatoire académique de lutte contre les discriminations LGBT+ a tenu sa première séance le 21 mars 2023.

La feuille de route 2023-2024 de l'observatoire doit permettre de mettre en place :

- une formation des référents et référentes Égalité ;
- une formation des personnels médico-sociaux ;
- une sensibilisation des personnels d'encadrement ;
- des communications dédiées contre les violences et le harcèlement homophobes et transphobes ;
- des partenariats avec les associations actives dans le domaine de la lutte contre les LGBT+ phobies.

Un parcours « Collectifs et territoires apprenants » sera organisé en 2023-2024 sur les questions de genre, et notamment sur la lutte et la prévention des discriminations liées au genre.

L'accompagnement de la campagne « Ici on peut être soi »



La campagne de prévention et de sensibilisation contre les LGBTphobies « Ici on peut être soi », lancée en mai dernier, poursuit son déploiement et doit soutenir une politique d'établissement visant à prévenir toute forme de LGBTphobie et à favoriser l'inclusion des élèves LGBT+. Les ressources à disposition sur le portail Éduscol et sur la plateforme Valeurs de la République de Réseau Canopé vont être enrichies, notamment pour accompagner la mise en œuvre du nouveau plan national piloté par la délégation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

LUTTER CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

L'académie de Lyon poursuit les actions qu'elle mène déjà depuis quelques années avec des partenaires et institutions locales et nationales :

- la maison d'Izieu propose des visites sur site et des parcours sur les discriminations et droits de l'enfant, sur les stéréotypes, préjugés et discriminations, ou sur les formes prises par la haine des Juifs dans le temps long de l'histoire et la permanence des stéréotypes antisémites.
- le Mémorial de la prison Montluc propose des ateliers pédagogiques dans les établissements et des visites sur site. Durant l'année 2022-2023, 8 900 scolaires ont été accueillis.

L'académie de Lyon a signé une convention avec le Mémorial de la Shoah permettant de proposer des formations de qualité pour les enseignants ou encore des voyages d'étude sur des lieux de mémoire européens comme Auschwitz ou Treblinka (qui concernent 40 enseignants chaque année).

Dans les établissements, de nombreux projets menés sur l'année scolaire 2022-2023

Cinq lauréats ont été récompensés lors du prix Gilbert Dru 2023 de l'engagement des jeunes : Lycée Aragon-Picasso (Givors), collège Alexis Kandelaft (Chazay-d'Azergues), collège de la Haute-Azergues (Lamure-sur-Azergues), école élémentaire Aveyron (Lyon 1), école élémentaire Mazenod (Lyon 3).

Au lycée Aragon-Picasso de Givors, les élèves ont reçu le **prix « éveil à la citoyenneté »** et ont été salués par la ministre de l'Égalité, Isabelle Rome, le jeudi 6 avril 2023, pour leur clip « On dit Non ! Ensemble contre toutes les formes de discriminations ».

Du côté du collège de la Haute-Azergues à Lamure-sur-Azergues, deux classes de 3^e ont réalisé un documentaire « De Varsovie à Auschwitz, sur les traces de Wolf Antaba » (déporté par le Convoi 77).

DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 1 affiche « **Mes 8 gestes pour la planète** » diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements du 2^d degré.
- 1 **référentiel** de compétences et **des repères** de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable.
- **300 aires éducatives** fluviales identifiées.
- **1 400 cadres formés à la transition écologique** au cours de l'année 2023-2024.

L'ÉCOLE, PREMIER LIEU DE L'ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

20 mesures pour la transition écologique

Dans une société de plus en plus fortement affectée par les conséquences des activités humaines sur le climat, la biodiversité et les ressources naturelles, l'École doit permettre à chacun de comprendre la crise écologique – c'est une condition nécessaire à l'engagement – et d'agir pour la transition écologique. Faire de l'École le premier lieu de l'engagement pour la transition écologique, telle est l'ambition du plan en 20 mesures publié le 23 juin 2023.

L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD), éducation transdisciplinaire déployée tout au long de la scolarité, à travers les programmes scolaires et les projets pédagogiques, est renforcée depuis 2017, notamment par la **révision des programmes** et la **création des éco-délégués**.

Depuis 3 ans, le Prix de l'action éco-déleguée de l'année récompense les plus belles réussites, au niveau académique puis national.

Aux entrées classiques en EDD (biodiversité, réduction des déchets, alimentation saine et locale...), ont été ajoutées des thématiques moins visitées comme l'égalité filles-garçons, le bien-être et les compétences psycho-sociales, l'organisation matérielle ou la solidarité. Les éco-délégués restent force de propositions et relais efficaces auprès des autres élèves. Leur formation participe à la fois de l'EDD et du déploiement de la démocratie scolaire. Les formations spécifiques, scientifiques, didactiques et pédagogiques en direction des personnels ont vocation à se déployer et se renforcer pour forger une culture

professionnelle commune, renforcer les partenariats et valoriser la plus-value de ces engagements. Le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » pourra conforter cette belle dynamique.

LA LABELLISATION E3D

La labellisation E3D (« école/établissement en démarche de développement durable ») permet d'officialiser l'entrée d'une école, d'un établissement ou d'un territoire dans une telle dynamique structurante.

À cette rentrée 2023, dans l'académie de Lyon, près de 400 écoles et établissements du second degré, publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, y compris de l'enseignement agricole et spécialisé, ont obtenu une labellisation E3D à titre individuel ou en tant que cité scolaire.

Depuis 2020, la labellisation E3D s'étend aux **territoires éducatifs**. Cela permet à différentes structures scolaires proches de valoriser une démarche inter-cycle (réseau d'écoles et son collège, réseau de collèges et lycée, réseau d'éducation prioritaire, réseau d'écoles, collèges et lycées) et de rendre visibles les continuités pédagogiques et la progressivité des apprentissages.

Le label E3D est décliné en 3 niveaux :

Le niveau 1 reconnaît un engagement de l'établissement scolaire.

Le niveau 2 marque l'approfondissement de la démarche.

Le niveau 3 atteste d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

Un jury académique composé de personnels de l'Éducation nationale et de différents partenaires attribue l'un de ces niveaux en fonction du degré de déploiement de la démarche de l'école/établissement ou de territoire, de la coordination d'actions jusqu'à l'intégration dans un projet commun.

Un exemple de territoire E3D

Le département de la Loire a été précurseur dans cette dynamique territoriale. Pour l'année 2023, le territoire de la commune d'Andrézieux-Bouthéon avec 6 écoles et établissements (école Paul Eluard, école Victor Hugo, école Pasteur, école Arthur Rimbaud, collège Jacques Prévert, lycée François Mauriac), tous labellisés individuellement, s'est vu décerner le niveau 2 du label E3D de territoire pour l'engagement des élèves et des personnels de la maternelle au lycée.

Pour cette labellisation de territoire, chaque établissement a mené son propre diagnostic de repérage des actions et des engagements à l'interne ainsi que des liens inter-cycles concrets.

Une première réunion de pilotage de la démarche territoriale a permis d'établir un véritable diagnostic de territoire et d'envisager la construction d'un itinéraire-élève cohérent du primaire jusqu'au lycée ainsi que la planification des actions E3D référées à des ODD assorties d'objectifs précis et évaluables.

EDURÉNOV



le programme de la Banque des Territoires

EduRénov est un programme d'accélération de la rénovation énergétique du bâti scolaire. Il propose une démarche collaborative nouvelle entre acteurs publics et privés pour simplifier, structurer et valoriser les opérations de rénovation.

D'ici 2027 :

Objectifs

- **10 000 établissements scolaires** rénovés
- **40 % d'économie d'énergie** minimum

QUELS FINANCEMENTS ?

→ **50 M€** de crédits d'ingénierie sur 5 ans pour accompagner les collectivités à concevoir et réaliser leurs projets

→ **2 Mds€** de financements en « intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne sur 25 à 40 ans

CALENDRIER



5 LEVIERS DE RÉALISATION

En tant que partenaire de la Banque des Territoires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse entend mobiliser plusieurs leviers :

- 1. Participer** à la rédaction d'une charte nationale pour la rénovation des écoles puis suivre et évaluer l'avancement du plan
- 2. Rédiger** guides et référentiels de rénovation et d'accompagnement des usagers dans la mise en œuvre de la sobriété énergétique
- 3. Identifier** les 10 000 écoles totems sur les territoires avec les acteurs locaux et valoriser les projets et réalisations exemplaires
- 4. Engager** le réseau des référents bâti scolaire sur la transition écologique
- 5. Développer** guides et ateliers de co-construction au programme de rénovation, de sensibilisation et formation aux éco-gestes, pour une meilleure appropriation du projet et intégration des enjeux pédagogiques relatifs à la transition écologique



D'INFOS

<https://www.banquedesterritoires.fr/batiments-scolaires-relever-le-defi-de-la-renovation-energetique> et auprès des directions régionales.

CRÉER les conditions DE L'ENGAGEMENT et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un nouveau label **Classes et Lycées engagés** pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.
- Le développement du **SNU à titre individuel** pour poursuivre l'engagement des **85 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019.
- Un renforcement du pilotage de la **démocratie scolaire**, notamment par le suivi du nombre de conseils de la vie collégienne et de conseils de la vie lycéenne dans les académies.
- Le dispositif du **Parlement des enfants étendu** aux élèves de 6^e.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

3 sessions de séjour de cohésion du SNU ont été organisées en Auvergne-Rhône-Alpes durant le premier semestre 2023.

- **5 725** jeunes issus d'autres régions de France ont participé aux séjours de cohésion.

du 9 au 21 avril 2023 :

- **9** centres ouverts
- **992** jeunes accueillis

du 11 au 23 juin 2023 :

- **17** centres ouverts
- **2 378** jeunes accueillis

du 5 au 17 juillet 2023 :

- **18** centres ouverts
- **2 355** jeunes accueillis

- **5 109** jeunes issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont participé aux séjours de cohésion organisés dans d'autres régions.

avril 2023 :

- **1 066** jeunes participants

juin 2023 :

- **1 955** jeunes participants

juillet 2023 :

- **2 088** jeunes participants

Le SNU,

un engagement au service
des autres et de la Nation



Objectifs

- Renforcer la résilience de la Nation
- Développer la cohésion nationale
- Promouvoir une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

2 ÉTAPES

- **Séjour de cohésion** de 12 jours en dehors du département de résidence
- **Engagement volontaire** (mission d'intérêt général, Service civique, etc.)

7 THÉMATIQUES

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture et patrimoine
- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit
- Découverte de l'engagement

LES CHIFFRES CLÉS

- **88 793** participants depuis 2019
- **39 908** participants en 2023 dont **56 %** de filles et **44 %** de garçons
- **6 545** encadrants en 2023
- **300** sites ayant accueilli au moins un séjour de cohésion

NOUVEAUTÉ
RENTÉE 2023

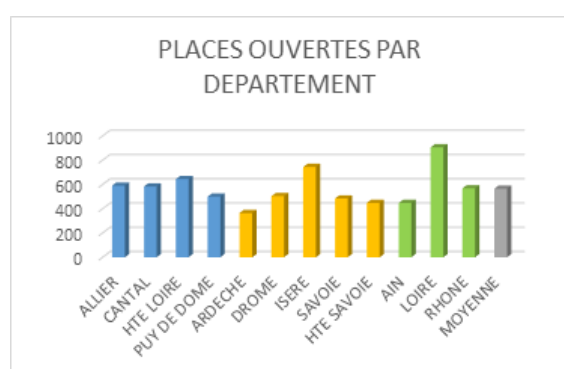
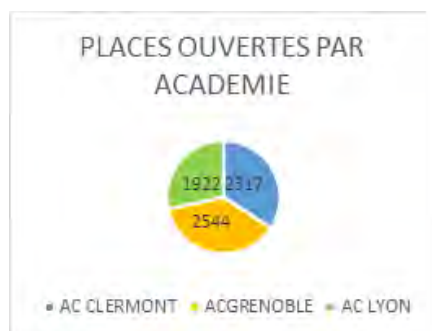
Création du label **Classes et Lycées engagés**

- L'intégration du séjour de cohésion du SNU est un des piliers du projet pédagogique de la classe engagée.
- Le séjour des volontaires est organisé autour d'un socle commun et du projet spécifique de l'établissement scolaire d'origine.

4 thématiques au choix pour le projet de chaque classe engagée

- Défense et mémoire
- Sport et Jeux olympiques et paralympiques
- Environnement
- Résilience et prévention des risques

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisation de ces séjours sur 44 sites a nécessité le recrutement de près de 900 encadrants.



Zoom sur l'académie de Lyon

Répartis dans 6 centres (1 dans l'Ain, 3 dans la Loire, 2 dans le Rhône), les séjours d'avril ont rassemblé **604** jeunes, ceux de juin ont permis d'accueillir **2 241** jeunes et ceux de juillet ont recensé **2 622** jeunes.

LE TRAVAIL DE MÉMOIRE DANS L'ACADÉMIE DE LYON

En complément des enseignements dispensés en classe, les équipes éducatives sont invitées à participer aux journées commémoratives, à visiter des lieux de mémoire, à engager les classes dans des concours, à mettre en œuvre des projets de mémoire en lien avec les nombreux partenaires du territoire.

Les 3 départements de l'académie de Lyon offrent la possibilité de visiter de nombreux lieux de mémoire :

- la maison d'Izieu ;
- le Mémorial national de la prison de Montluc ;
- le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon ;
- le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de Saint-Etienne ;
- le musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain à Nantua ;
- le musée d'histoire du XXe siècle à Estivareilles ;
- la nécropole nationale du tata sénégalais de Chasselay et celle de la Doua à Villeurbanne ;
- les archives municipales, métropolitaines, départementales ;
- etc.

Concerts de restitution, plaques commémoratives... les classes peuvent également monter des projets avec l'aide de la **délégation académique aux arts et à la culture**.

• **1 320** élèves, **61** établissements ont participé au concours national de la Résistance et de la Déportation « L'Ecole et la résistance »

• **10** collèges et lycées se sont engagés dans les parcours « mémoire et citoyenneté » de la délégation académique aux arts et à la culture « Sur les traces de la seconde guerre mondiale, se souvenir et s'engager » et « D'ici et d'ailleurs au-delà des frontières »

• **7** écoles de Lyon ont dévoilé une plaque commémorative en hommage aux enfants juifs déportés de leur école et organisé une cérémonie

CHIFFRES CLÉS

Établissements ayant réalisé une action mémorielle en 2022-2023

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| • 62 collèges | • 36 lycées |
| dont | dont |
| 32 du Rhône | 19 du Rhône |
| 10 de la Loire | 11 de la Loire |
| 20 de l'Ain | 6 de l'Ain |

Sur les pas de Jean Moulin

Les élèves de 3^e du **collège Dargent de Lyon** se sont impliqués tout au long de l'année 2022-2023 dans le projet national proposé à 5 collèges de France par l'ONACVG « **Dans les pas de Jean Moulin, histoires locales, mémoire nationale** ».

Ayant pour mission de travailler sur les dernières semaines de la vie du chef de la Résistance, ils se sont rendus à Caluire dans la maison du docteur Dugoujon et au Mémorial national de la prison de Montluc.

Deux moments forts ont émaillé ce parcours : la présentation par Adèle, élève au lycée René Descartes (Saint-Genis-Laval), au président Emmanuel Macron de la recherche de la classe le 8 mai 1945 dans la cellule même occupée par Jean Moulin à la prison de Montluc puis la cérémonie de restitution de leur travail au Panthéon le 10 mai 2023.

Les élèves du **collège André Lassagne** de Caluire ont choisi, quant à eux, d'honorer la mémoire d'André Lassagne, résistant arrêté le 21 juin 1943 en même temps que Jean Moulin en participant à une cérémonie le 27 avril avec une lecture de textes et des chants animés par la chorale en présence de la famille du résistant. Ils ont également participé, avec leurs camarades du collège Jean Moulin de Villefranche-sur-Saône, à la cérémonie du 21 juin 2023 au Mémorial national de la prison de Montluc.

CLASSES ENGAGÉES

Le label « classes engagées » donne aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République et de découvrir des formes variées d'engagement.

« La classe engagée » s'appuie sur un projet pédagogique annuel et peut se baser sur l'existant, notamment sur les labellisations E3D, Edusanté, Égalité filles-garçons, Euroscol, Génération 2024 et sur les dispositifs tels que les classes de défense et de sécurité globale (CDSG) ou encore la participation aux concours mémoriels, auxquels elle apporte de nouvelles dimensions liées à la cohésion, à la résilience et à l'engagement.

Dans l'académie de Lyon :

- **416** écoles labellisées E3D
- **13** établissements labellisés Égalité filles-garçons
- **15** classes défense + **6** à venir





4. Favoriser l'égalité
des **CHANCES**
et ouvrir sur de nouveaux
HORIZONS

RENFORCER LA MIXITÉ sociale et scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire.
- Une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

L'ambition d'accroître la mixité sociale dans les établissements publics de l'académie de Lyon nécessite de **lutter contre les préjugés et les déterminismes sociaux**.

Pour atteindre cet objectif et garantir une répartition équilibrée des élèves, plusieurs mesures ont déjà été mises en place dans l'académie de Lyon :

• **l'accompagnement de projets éducatifs spécifiques dans les établissements et écoles les plus défavorisés pour renforcer leur attractivité.**

À la rentrée 2023 :

- **2 collèges REP+** proposeront une section internationale ;
- **8 collèges REP ou REP+** (soit 24 %) proposeront une classe à horaires aménagés (musique, théâtre...);
- **18 collèges REP ou REP+** (soit 55 %) bénéficieront d'une section sportive ;
- **10 écoles en REP ou REP+** proposeront le dispositif « enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère » (soit 59 % des écoles offrant ce dispositif).

• **un dispositif d'ouverture sociale parmi les collèges et lycées les plus favorisés :** augmentation du nombre de boursiers accueillis (dans le Rhône, la proportion d'élèves boursiers de collèges affectés dans les 4 lycées concernés a augmenté de 6 % globalement à la rentrée 2023)

• **le déploiement des cordées de la réussite :** à la rentrée scolaire 2023, 100 % des collèges REP+ et 92,6 % des collèges REP seront encordés. Pour 2022-2023, 121 établissements étaient encordés : 67 dans le Rhône, 36 dans la Loire et 18 dans l'Ain (dont deux collèges de REP + et deux collèges en zone rurale isolée). Au total, 4 930 élèves ont été concernés (3 101 dans le Rhône, 1 144 dans la Loire et 685 dans l'Ain).

• **le dispositif « internat d'excellence »** proposé dans dix lycées (voir rubrique 4.3).

Des efforts sont également déployés en lien avec les collectivités territoriales et le secteur privé pour renforcer la mixité sociale.

Dans l'académie de Lyon, **la commission sur la mixité sociale s'est réunie pour la première fois le 26 juin 2023**. Elle permettra de partager des constats objectifs et de préparer le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait leurs preuves avec l'ensemble des partenaires de l'école.

Les cordées de la réussite

Le dispositif des Cordées de la réussite repose sur le partenariat entre des établissements scolaires (enseignement supérieur d'un côté, collèges et lycées de l'autre), pour proposer un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation.

L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

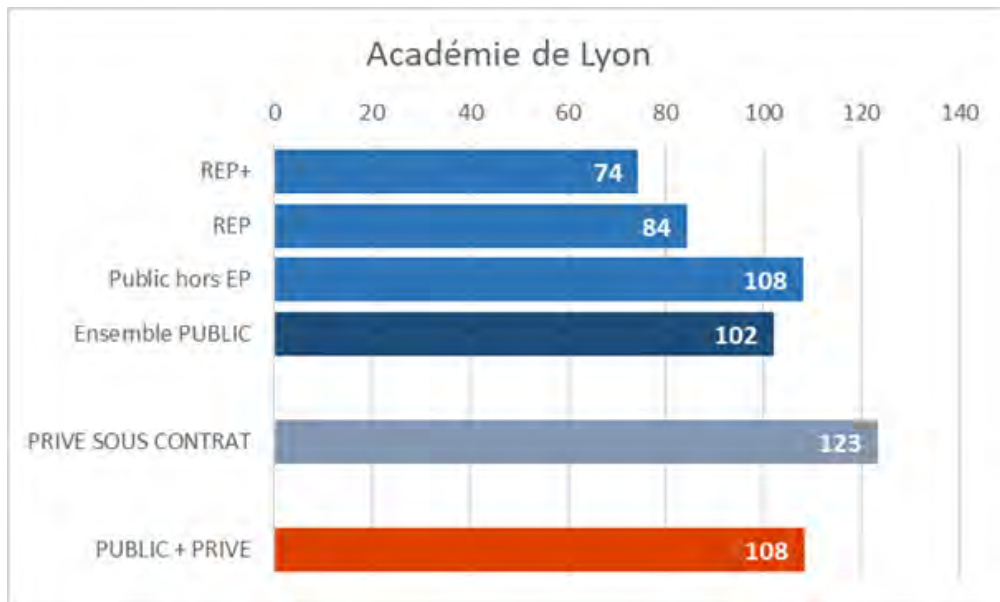
Une « Cordée de la réussite » repose sur le lien entre :

- une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Techniciens Supérieurs)
- et des établissements dits « encordés » : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Le dispositif peut être mis en place dès la classe de 4^e. Il concerne les collégiens et les lycéens.

À la rentrée 2022, l'indice de position sociale (IPS) moyen des collèges de l'académie était de 108.

Comme au niveau national, il existe de fortes disparités entre le secteur public et privé (21 points), et au sein du public (34 points entre les collèges REP+ et le public hors éducation prioritaire).



LES SECTIONS AMÉRICAINES : VISER L'EXCELLENCE EN REP +

L'ouverture de la section américaine au collège Paul Émile Victor à Rillieux-la-Pape a été un levier pédagogique qui a permis de renforcer la mixité des élèves et de contrevenir à des stratégies éventuelles d'évitement de la carte scolaire. Le choix de garder des classes non profilées a été le socle du choix de cette mixité des élèves.

En 2022-2023, 19 élèves de sixième ont intégré la section américaine, offrant un renforcement notoire de l'enseignement de l'anglais pour les élèves, en interdisciplinarité avec l'enseignant d'histoire-géographie.

Malgré un départ difficile pour les élèves qui ont senti que les attendus ne seraient peut-être pas à leur niveau, les équipes pédagogiques ont travaillé sur la persévérance et l'interactivité des enseignements. À terme, les élèves ont constaté que les efforts fournis permettent de consolider les apprentissages. À travers cette section spécifique d'enseignement, ils ont acquis une plus grande confiance en eux. Avec l'accompagnement des chefs d'établissement, les élèves peuvent imaginer des parcours d'excellence, dans le supérieur, à l'international ou en mobilité.

Améliorer LA SCOLARISATION des élèves **EN SITUATION DE HANDICAP**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : 6 500 postes supplémentaires et des mesures de revalorisation.
- L'ouverture de **37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA)**, de **44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)** et de **29 dispositifs d'auto-régulation (DAR)**.
- La création de **25 postes de professeurs ressources troubles du neuro-développement (TND)**.
- Une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant : **l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1^{er} et le 2^d degré.**
- La mise en œuvre des **mesures de la Conférence nationale du handicap 2023.**

Pour l'année 2022-2023 :

• **24 196** élèves en situation de handicap ont été scolarisés et/ou accueillis dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie de Lyon. C'est une augmentation d'environ **35,6 %** par rapport à la rentrée scolaire 2017. Ces élèves sont répartis pour un peu plus de la moitié dans le 1^{er} degré (51,8 %). Ils sont scolarisés pour 78,7 % en scolarisation individuelle, 21 % bénéficient de l'appui d'un dispositif collectif (ULIS). 83,4 % de ces élèves sont scolarisés dans les établissements publics.

• **3 996** enfants et adolescents ont été accueillis dans les établissements médico-sociaux.

• **202** enfants ont été accueillis dans les établissements sanitaires. Ces élèves peuvent être scolarisés selon diverses modalités : à l'interne de l'établissement médicosocial ou sanitaire, en modalité extérieure inclusive, en scolarité partagée.

La scolarisation inclusive en milieu scolaire ordinaire poursuit sa progression d'année en année grâce à l'accompagnement des AESH, au déploiement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) qui offrent un soutien à la scolarisation individuelle dans les classes de référence et au développement des dispositifs médico-sociaux d'appui à la scolarisation sous des formes diverses.

En 2022-2023, **18 225** élèves en situation de handicap ont été accompagnés par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), soit de manière individualisée, soit sous une forme mutualisée, en fonction de la prescription de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

En 2023, l'académie compte **7 027** accompagnants d'élèves en situation de handicap (6 807 en 2022).

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

À la rentrée 2023, l'académie comptera **571 ULIS**, soit 18 de plus qu'à la rentrée 2022 (+3,5 %).

Les créations sont réparties de la manière suivante :

- **9 créations dans le 1^{er} degré dont 2 dans l'Ain** (école du centre à Miribel, école Charles Perrault (TSA) à Bourg-en-Bresse) **2 dans la Loire** (Ecole Jean Ravon à Villars (TSA), école Cesanne à Saint-Chamond (TSA)) **et 5 dans le Rhône** (Ecole élémentaire René Cassin - Anse, école élémentaire Gabriel Péri - Givors, Ecole Primaire Frida Kahlo - Lyon 7e, Ecole Primaire Katherine Johnson - Vaulx en Velin, Ecole élémentaire - Villeurbanne) ;

- **8 créations en collège dont 3 dans l'Ain** (collège Jean Compagnon à Reyrieux, collège Marcel Anthonioz à Divonne-les-Bains, collège Marcel Aymé à Dagneux), **4 dans la Loire** (Collège Massenet Fourneyron Chambon - Feugerolles, collège J Prévert à Andrezieux, collège Les Champs à Saint-Etienne, collège Gruner à Roche La Molière), **1 dans le Rhône** (collège Chabroux Villeurbanne) ;
- **1 création dans un lycée professionnel privé sous contrat dans la Loire** (Lycée Privé Sainte-Claire à Sury le Comtal).

LES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX ÉLÈVES PRÉSENTANT UN TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE

Pour la rentrée 2023, l'académie de Lyon disposera de :

- **12** unités externalisées maternelles autisme (UEM-A),
- **5** unités externalisées élémentaires autisme (UEE-A),
- **2** dispositifs d'autorégulation (DAR)

soit **19** dispositifs de scolarisation dédiés à l'autisme bénéficiant d'un important appui médico-social.

- un professeur ressource autisme dans chaque département.

Parmi les ULIS de l'académie, plusieurs sont consacrées aux élèves présentant un trouble du spectre autistique (TSA) :

- 1 des nouvelles ULIS dans l'Ain sera dédiée aux TSA ;
- les 7 ULIS école dans les départements de la Loire et du Rhône sont toutes des ULIS TSA. L'ULIS collège créée dans le Rhône est également une ULIS TSA ;
- dans le Rhône, 3 ULIS initialement conçues pour des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives seront transformées en ULIS TSA ;
- enfin, une ULIS TFC (troubles des fonctions cognitives) implantée dans un lycée professionnel va également être transformée en ULIS TSA et déplacée dans un autre établissement qui accueille de nombreux élèves autistes.

LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL)

Depuis la rentrée 2020, le fonctionnement en PIAL a été généralisé sur l'ensemble du territoire académique avec la création initiale de 190 PIAL publics, privés sous contrat ou mixtes.

À la rentrée scolaire 2023, l'académie compte **214 PIAL** répartis de la manière suivante :

- **47** pour le département de l'Ain
- **51** pour le département de la Loire
- **116** pour le département du Rhône

AMÉLIORER

les CONDITIONS

D'APPRENTISSAGE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une extension progressive des Cités éducatives, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (QPV).
- Dans chaque académie, au moins une Cité éducative préfiguratrice de l'accueil prolongé au collège de 8 h à 18 h.
- Des dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans.
- Une amplification du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.
- Un renforcement des Vacances apprenantes dans les QPV.

Pour la rentrée 2023, 3 nouvelles écoles seront ouvertes dans le département du Rhône :

- l'école primaire Eugénie Brazier à Lyon 2 : 3 classes ;
- l'école primaire Marie Curie à Meyzieu : 17 classes ;
- l'école primaire Wangari Maathai à Lyon 7 : 9 classes.

Pour le premier degré, avec **279 652 élèves prévus pour la rentrée 2023**, l'académie de Lyon enregistre une baisse de 3 874 élèves par rapport à la rentrée 2022.

Avec les ouvertures et des moyens stables par rapport à la rentrée 2022, cela permettra de :

- poursuivre l'amélioration des **taux d'encadrement** dans les trois départements ;
- mettre en œuvre des priorités nationales en faveur de la **maîtrise des savoirs fondamentaux** (voir rubrique 2.1).

Dans toute l'académie, outre les dédoublements dans les réseaux d'éducation prioritaire, les classes de grande section, cours préparatoire (CP) et cours élémentaire de 1^{re} année (CE1) sont fixées à un seuil de 24 élèves par classe. Cette mesure se décline depuis la rentrée 2019 et le nombre d'écoles concernées augmente chaque année.

ZOOM SUR LES INTERNATS D'EXCELLENCE

L'académie de Lyon compte 10 internats d'excellence :

Ain :

- Résidence Médicis au lycée du Bugey à Belley
- Internat du pro au lycée Arbez Carme à Bellignat
- Internat d'excellence à vocation sociale au lycée Bichat à Nantua

Rhône :

- Internat du lycée polyvalent René Cassin de Tarare : « Les activités culturelles pour se surpasser »
- Internat du lycée Fays de Villeurbanne : « Une Résidence Olympique »
- Internat du lycée Jean Perrin de Lyon : « L'excellence linguistique »
- Internat du lycée du Parc de Lyon : « La réussite scolaire pour tous. »

Loire :

- Internat du lycée Jean Puy à Roanne
- Internat du collège E. Falabrègue à Saint-Bonnet-Le-Château
- Internat du lycée Pierre Coton à Néronde

Présentation en vidéo :



« J'ai rejoint l'internat il y a 4 ans pour améliorer mes résultats scolaires. J'y trouve aujourd'hui de nombreux avantages : par exemple, la discipline et la ponctualité renforcées. Les horaires d'études sont fixes et doivent être respectés, ce qui me pousse à travailler plus que les autres et à obtenir de bons résultats. Nous avons également la chance d'avoir des enseignants qui viennent en soutien, ce qui nous permet de mieux retenir les cours et de réussir les exercices, ce qui ne serait pas forcément possible chez nous. Grâce à l'internat d'excellence, j'ai pu intégrer la classe préparatoire MPSI (Mathématiques, Physique, Sciences de l'Ingénieur) au sein du lycée lui-même. »

- Jurnerio, interne au lycée du Parc.

FRANCE RURALITÉS :

garantir **AMBITION ET RÉUSSITE** en milieu rural

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **121 nouveaux Territoires éducatifs ruraux (TER)**, portant le total à 185, afin que chaque département soit doté au minimum d'un TER.
- **La labellisation de 3 000 places d'internat supplémentaires**, venant compléter les 132 Internats d'excellence déjà implantés en territoire rural.
- **15 Espaces services jeunesse** dans les territoires ruraux.

Dans la continuité des efforts engagés pour réduire les inégalités territoriales, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse continue d'impulser le déploiement de politiques publiques favorisant une meilleure prise en compte des réalités de chaque territoire, avec une attention renforcée en faveur des territoires ruraux.

Les projets mis en œuvre par le ministère en faveur des ruralités sont renforcés par le plan France ruralités, annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, qui vise à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public de l'éducation au sein de ces territoires grâce à plusieurs leviers éducatifs.

DE NOUVELLES PLACES D'INTERNAT D'EXCELLENCE

Le label Internat d'excellence

Ce label a été créé en 2021. Il vise **une amélioration qualitative de l'offre d'internat, adaptée aux besoins des élèves et des familles, et ancrée dans les territoires**. Il encourage et récompense l'enrichissement des projets éducatifs et pédagogiques des internats scolaires, élaborés en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires sur le territoire, au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des élèves. Il constitue une reconnaissance du travail accompli par les équipes éducatives et les collectivités territoriales. Il est également **un important signal à destination des familles et des élèves**, en garantissant une véritable implication territoriale de tous les acteurs sur le projet d'internat.

Parmi les 307 établissements labellisés en 2021, **132 sont situés en zone rurale, et 18 ont fait l'objet d'un cofinancement dans le cadre du Plan de relance**.

La labellisation de 3 000 places supplémentaires

Le déploiement de nouveaux Internats d'excellence a été annoncé comme une priorité forte, notamment *via* la labellisation de 3 000 places supplémentaires.

À la rentrée 2023, un nouvel appel à projets

sera ouvert aux internats situés dans des territoires ruraux ainsi qu'aux internats urbains au sein desquels une priorité sera accordée aux élèves résidant en territoires ruraux, pour soutenir leurs ambitions ; mais également pour attirer les élèves urbains dans les formations des établissements ruraux. Ces deux types d'établissement pourront candidater pour bénéficier du label. **Les internats des territoires ruraux bénéficieront également d'une ouverture de crédits afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales** dans la création, l'extension ou la réhabilitation des internats.

LA GÉNÉRALISATION DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

L'objectif des TER

Les TER permettent de déployer une action spécifique en faveur des zones rurales et de montagne, et plus généralement des territoires « éloignés », afin de **renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives** (avant, pendant, autour et après le cadre scolaire) des enfants et des jeunes, et d'offrir aux élèves **les mêmes opportunités d'orientation et de développement personnel** que dans les autres territoires.

Trois grands objectifs structurent les projets :

- mobiliser un réseau de coopérations autour de l'école en renforçant les articulations avec

les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de l'école ;

- garantir aux jeunes ruraux la capacité d'agir sur leur avenir grâce à une attention renforcée portée à l'orientation et aux dispositifs d'égalité des chances ;
- affermir l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale par un meilleur accompagnement et par la formation des personnels qui y exercent.

Au moins un TER dans chaque département

Depuis 2021, 64 TER sont déployés au sein de 10 académies et 39 départements. 570 communes sont impliquées, ainsi que 632 écoles, 86 collèges et 53 lycées, permettant d'impulser des actions en faveur de 43 000 écoliers et près de 25 000 collégiens. Le plan France ruralités consacre l'élargissement des Territoires éducatifs ruraux à l'ensemble des départements ruraux. La généralisation va permettre de **doter tous les départements (hors Paris et petite couronne) d'au moins un TER.**

UNE ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Ces dispositifs doivent s'articuler avec les politiques éducatives existantes pour en faire mieux encore bénéficier les élèves des territoires ruraux. Les actions menées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse permettent en effet de mieux lutter contre les inégalités sociales et scolaires, au service et au bénéfice des élèves des territoires ruraux.

Les Cordées de la réussite

En 2023, l'objectif fixé par l'Agenda rural de 20 000 élèves en collège rural bénéficiaires des Cordées a été largement dépassé avec plus de 37 000 collégiens et lycéens ruraux encordés, soit près de 25 % des élèves impliqués dans les dispositifs.

Les Espaces services jeunesse (ESJ)

Ce dispositif partenarial, lancé en 2021 et ayant bénéficié de 6 millions d'euros de financement de l'État, a permis de déployer 15 premières structures dans des territoires ruraux confrontés à des problématiques



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Le jeu de société comme médiateur dans les apprentissages

L'acquisition des savoirs fondamentaux passe par l'accès aux contenus culturels, qui peut être plus difficile dans le contexte d'éloignement du milieu rural. Dans l'académie d'Orléans-Tours, cette contrainte est dépassée par l'école maternelle de Rivière grâce au CNR « Notre école, faisons-la ensemble ». Utiliser les jeux de société à l'école maternelle permet d'apprendre en s'amusant, d'aborder les différents domaines d'apprentissage à travers une activité différente et ainsi remédier différemment à certaines difficultés scolaires, notamment en mathématiques. Les jeux permettent également d'établir un pont entre les apprentissages fondamentaux en classe et les familles et de cultiver ainsi le goût des apprentissages. L'objectif du projet est de faire entrer les jeux de société dans les familles, de développer des temps de jeux hors écran, mais également de permettre

aux parents d'élèves de s'impliquer dans un projet de l'école, en participant eux-mêmes, en classe ou à la maison, à des temps de jeux de société à forte valeur pédagogique. Le projet se construit en partenariat avec la ludothèque et l'accueil périscolaire pour assurer ce lien, mais aussi nouer des relations avec d'autres classes du regroupement pédagogique intercommunal (élèves de GS à CM2 de Ligré fréquentant la garderie de Rivière). Enseignants et élèves dépassent ainsi les contraintes de l'éloignement, tout en améliorant le niveau des apprentissages et en développant les compétences travaillées à l'entrée en CP.

Le dispositif CNR « Notre école, faisons-la ensemble » permet de financer les jeux, mais également du matériel numérique pour pouvoir créer des jeux avec les élèves. Les enseignants s'engagent en parallèle dans une formation avec l'OCCE. Ils pourront bénéficier d'animation avec la ludothèque. Le projet se construit sur trois ans, avec une évaluation prévue de l'effet du dispositif sur la cohorte. ■

d'éloignement des services. Au sein d'un établissement secondaire public, l'ESJ constitue un pôle de services éducation-formation-jeunesse offerts par les collectivités territoriales et les services déconcentrés ou opérateurs de toutes les administrations de l'État, ainsi que par les associations intervenant sur les champs éducation-jeunesse-formation.

Le taux d'encadrement et les mesures de la carte scolaire

Le ministère amplifie encore son soutien aux territoires ruraux en maintenant un taux d'encadrement dans la ruralité plus élevé quela moyenne nationale : dans le 1^{er} degré, le nombre d'élèves par classe en zone rurale est de 21,20 et de 20,28 pour les communes rurales éloignées.

Cette attention portée aux territoires ruraux se traduit également par l'engagement présidentiel, depuis 2019, de ne pas fermer d'école en zone rurale sans l'accord préalable du maire de la commune. Les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré (ouverture, fermeture ou regroupement des écoles et des classes) prennent en compte les spécificités des territoires ruraux et doivent être le fruit d'un travail conjoint de restructuration des réseaux en milieu rural entre les recteurs d'académie et les élus locaux.

Une instance départementale pour mieux penser la carte scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite donner une visibilité à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire dans les territoires ruraux, en associant systématiquement en amont les élus locaux au sein d'une instance départementale qui réunira État et élus.

Cette instance permettra de renforcer la cohérence des politiques publiques et de co-construire les meilleures réponses éducatives pour les territoires.

Installer la culture de **L'ORIENTATION** au cœur des **COLLÈGES ET LYCÉES**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **La généralisation de la découverte des métiers au collège** : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5^e à la 3^e, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- **Un référent découverte des métiers** nommé et formé dans chaque collège.
- **Un guide à destination des professeurs principaux** de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU COLLÈGE

Il s'agit, par des activités régulières inscrites dans les emplois du temps, d'élargir les horizons, de susciter de nouvelles ambitions pour les élèves, de leur permettre de se projeter dans un monde toujours plus complexe et de développer leurs capacités à s'orienter afin de construire un projet personnel en lien avec leurs aspirations. La volonté est qu'un collégien en fin de cycle 4 soit en capacité de connaître un panel élargi de métiers (de 40 à 50, contre 10 ou 15 actuellement).

Dès la rentrée 2022, 26 collèges de l'académie de Lyon se sont portés volontaires pour expérimenter la mise en œuvre d'activités dans ce cadre de la découverte des métiers au cycle 4. Cela correspond à près de 8% des collèges (publics) de l'académie.

Parmi les collèges volontaires, le collège Lumière à Oyonnax (REP +) a construit une progression sur les trois années du cycle 4. Pour les élèves en classe de 5^e, les activités de découverte des métiers combinent tout au long de l'année des enquêtes effectuées par les élèves auprès de leurs familles avant une présentation en classe. Des rencontres avec des salariés des entreprises du bassin d'emploi (Plastics vallée) sont également programmées dans l'établissement. Les élèves de 4^e et 3^e mettent à profit le partenariat établi avec le CMQ Plasticampus pour découvrir les formations et débouchés professionnels existants dans cet établissement de proximité ou trouver des stages. Ces élèves se déplacent également sur le Salon Ain Formation Orientation organisé par la ville d'Oyonnax afin de découvrir présentés par les branches professionnelles de nouveaux métiers ainsi que de nouveaux établissements de formation. Les élèves de 3^e de

ce collège bénéficient également par ce partenariat avec le CMQ de propositions de stages (stages 3^e), notamment sous la forme d'une semaine dans 5 entreprises différentes. Enfin, ils expérimentent, sous la forme d'un serious game la mise en place d'une entreprise permettant ainsi de découvrir la variété des métiers nécessaires à son fonctionnement.

A partir de la rentrée scolaire 2023, tous les collèges de l'académie de Lyon vont s'engager dans l'organisation et le déploiement progressif de temps de découverte des métiers au sein de leurs classes. Ces activités se déploieront sur trois axes : la connaissance des métiers ou secteurs d'activité, des visites ou immersions en entreprise et la découverte des formations.

Au sein de chaque collège, un référent découverte des métiers sera identifié afin d'assurer la coordination des actions et les déplacements des élèves. Un parcours académique de formation va se déployer progressivement pour l'ensemble des personnels concernés.

DES PROFESSEURS MIEUX FORMÉS ET OUTILLÉS

Pour assurer la découverte des métiers

Au collège, **un référent découverte des métiers** assure la coordination et la planification des actions en lien avec les partenaires extérieurs. Une mission d'animation des activités est également confiée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant. Ce référent et, progressivement, les professeurs qui assurent la mission d'animation, bénéficieront dès la rentrée 2023-2024 d'une formation qui prévoit des temps d'immersion en entreprise ou en établissement de formation.

Pour assurer l'accompagnement à l'orientation

Avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale, les professeurs jouent un rôle essentiel pour l'accompagnement à l'orientation des élèves.

Au collège et au lycée, **les professeurs principaux sont les premiers interlocuteurs des élèves et des familles.** À la rentrée, un guide dédié est adressé à chacun d'eux : il précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation et ce qu'il est attendu de leur part. Ce guide leur propose également de nombreux outils, dont ceux de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) qui a développé plus de **700 ressources pédagogiques. Indexées au référentiel de compétences à s'orienter au lycée**, et prochainement à un référentiel analogue pour le collège, ces ressources guident la démarche d'éducation à l'orientation en visant l'acquisition de compétences nécessaires pour faire des choix éclairés tout au long de son parcours de formation puis de sa vie professionnelle. D'ici 2026, l'ensemble des professeurs principaux du collège et du lycée seront accompagnés et formés à l'orientation.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Le dispositif Bulle d'air

Dans l'académie de Lyon, au collège Eugène Dubois de Châtillon-sur-Chalaronne, les équipes ont construit un dispositif pour lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire des élèves de 4^e et 3^e en perte de sens et de motivation face à leurs apprentissages.

Les élèves concernés bénéficient d'un emploi du temps aménagé sur neuf semaines pour participer à des activités de mini-entreprise en lien avec le centre d'action social de la commune et l'association Entreprendre pour apprendre. En mettant en place les conditions pour qu'ils soient davantage acteurs de leur orientation et puissent découvrir de nouveaux horizons professionnels, le projet permet de renforcer la confiance en soi des élèves et leur redonner goût au plaisir d'apprendre. ■

DES SERVICES EN LIGNE PLUS PERFORMANTS ET ENRICHIS

Des outils complémentaires de l'accompagnement

Les classes de 3^e et de 2^{de} sont des étapes clés pour les choix d'orientation et d'affectation. Depuis trois ans, les services en ligne « orientation » et « affectation » visent à améliorer et simplifier les étapes des procédures pour les familles dans une dynamique d'amélioration continue. Conçus pour favoriser un égal accès à l'information, ils sont complémentaires de l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques dans le processus de choix et les démarches administratives.

L'utilisation des services en ligne en 2023

En 2023, les familles dont les enfants sont scolarisés en établissement public local d'enseignement expriment une satisfaction croissante des services mis à leur disposition et sont plus nombreuses à y recourir pour l'orientation :

- **65,9 % pour les élèves en classe de 3^e** (contre 62,6 % en 2022) ;
- **72,5 % pour les élèves en classe de 2^{de}** (contre 65,6 % en 2022).

Le service affectation en 3^e

Le service affectation expose une offre de formation exhaustive après la classe de 3^e, offre qui est enrichie d'informations utiles en valorisant les données de l'Onisep et de la plateforme InserJeunes. À l'heure des choix, les élèves et leurs familles sont ainsi éclairés :

- sur les contenus de formation et les établissements qui les dispensent grâce aux **fiches Onisep** ;
- sur les taux de poursuite d'études et d'insertion professionnelle au niveau de leur région à l'issue des diplômes envisagés via **la plateforme InserJeunes.**

Pour les candidats à l'apprentissage, leur mise en relation avec les centres de formation des apprentis (CFA) et les entreprises qui embauchent sous ce statut est facilitée grâce aux services embarqués du site labonnealternance.pole-emploi.fr

Afin que les élèves puissent découvrir et préparer leur choix dès le premier trimestre de l'année scolaire, l'ensemble de l'offre proposée dans leur région et partout en France est maintenant disponible toute l'année, y compris en dehors des périodes de saisie des vœux.

CONFORTER le MENTORAT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Le doublement du nombre de jeunes accompagnés** dans les quatre prochaines années, en mobilisant toute la communauté éducative et les parties prenantes (entreprises, citoyens, etc.).

Le mentorat en chiffres

- **85 %** des jeunes mentorés en primaire et au collège sont scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire (REP et REP+).
- **49 %** des 150 000 jeunes mentorés en 2022 sont scolarisés en primaire, collège ou lycée.

Source : rapport d'activité 2022 du Collectif Mentorat

LE PLAN 1 JEUNE 1 MENTOR

Les programmes de mentorat 1 jeune, 1 mentor soutenus par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'adressent prioritairement aux **jeunes en situation de fragilité, entre 6 et 30 ans**, partout en France : jeunes aux origines sociales ou économiques modestes, jeunes en situation de handicap, jeunes rencontrant des difficultés à l'école, jeunes en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), etc.

Il faut souligner que le mentorat, s'il a pour ambition principale d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, propose des objectifs qui peuvent varier en fonction des besoins. Les mentors peuvent par exemple soutenir les jeunes dans leur scolarité ou encore proposer une aide à l'orientation scolaire et universitaire. Ainsi, **72 % des jeunes concernés ayant bénéficié du mentorat estiment que cette relation leur a permis de mieux appréhender leur projet d'étude ou d'orientation professionnelle**. De même, 89 % des jeunes concernés affirment que leur relation de mentorat a eu un impact positif sur leurs résultats scolaires¹. La relation entre le mentoré et le mentor doit durer au minimum 6 mois. **Le public scolaire représente la moitié des mentorés, les étudiants 40 %.**

¹ Sondage réalisé par le Collectif Mentorat.

LE MENTORAT, GRANDE CAUSE NATIONALE 2023

La Première ministre a désigné le mentorat comme étant la grande cause nationale 2023 au service de l'émancipation professionnelle de tous les jeunes.

Le mentorat à destination des jeunes scolaires pourra prendre toute sa place dans cette grande cause, en s'inscrivant dans un **continuum formation-emploi**.

En complément, le président de la République, lors de son déplacement du 4 mai dernier sur le thème des lycées professionnels, a affirmé que **le mentorat devait être « universel »** pour tous les élèves concernés. L'année scolaire 2023-2024 verra le début de la mise en œuvre de cet engagement.

Conforter le mentorat, c'est tout le sens de l'action du ministère, qui a lancé une grande campagne de soutien pluriannuel 2022-2024 des associations mettant en œuvre les programmes de mentorat les plus pertinents et permettant le succès des jeunes français. D'ici fin 2023, et depuis le lancement du plan en 2021, près de 90 millions d'€ auront été engagés par l'Etat pour soutenir le mentorat. Cet investissement permet à 62 associations, sélectionnées sur appels à projets, de mener un travail de sensibilisation sur les apports du mentorat, d'identification des mentors et des mentorés, de mise en relation, ou encore de suivi et d'accompagnement de la relation entre le mentoré et mentor.

La plateforme 1 jeune 1 mentor

La plateforme 1 jeune 1 mentor (<https://www.1jeune1mentor.fr/>), animée par le Collectif Mentorat, permet le dépôt des candidatures de mentors et de jeunes mentorés. Elle fait le lien entre ces candidatures et les structures expertes dans le champ du mentorat. Les demandes sont relayées vers l'association du Collectif Mentorat la plus pertinente.





5. Le droit de
S'ÉPANOUIR
à l'école

Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La mise en place de la **démarche École promotrice de santé** pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- **Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale** : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- **La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle** : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- **Le développement des compétences psychosociales** : améliorer les relations à soi et aux autres.

La santé des élèves est prise en charge à plusieurs niveaux dans l'académie de Lyon.

Un comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement se réunit régulièrement pour traiter de thématiques variées.

En 2023, le comité a choisi de placer la question de la **santé mentale** des élèves au cœur de ses préoccupations. Des formations aux premiers secours en santé mentale ont été mises en place pour les personnels de l'académie, avec deux approches :

- un parcours de formation de sensibilisation à la santé mentale des jeunes, mis en place au 1er trimestre de l'année scolaire 2023-2024, à destination des personnels de l'éducation nationale.
- des stages de formation aux premiers secours en santé mentale, déployés avec l'association nationale « Premiers secours en santé mentale (PSSM France) ».

Du côté de l'école promotrice de santé, outre la poursuite des partenariats et des actions précédemment engagées, l'année 2023-2024 marquera la relance du dossier « **aller bien pour mieux apprendre** ».

L'expérimentation du **module d'éducation au système de santé** pour les lycéens sera également reconduite. L'académie de Lyon est aujourd'hui l'une des trois académies en France à expérimenter ce module. Cinq lycées

sont engagés depuis deux ans : le lycée Edgard Quinet à Bourg-en-Bresse, le lycée Xavier Bichat à Nantua, le Lycée Honoré d'Urfé à Saint-Etienne, le lycée Camille Claudel à Lyon et le lycée Jean-Paul Sartre à Bron.

Campagne nationale de vaccination

La rentrée 2023 sera rythmée par la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humaines (HPV).

Dans l'académie de Lyon, en lien avec l'ARS, les élèves de 5^e des établissements publics et privés qui le souhaitent peuvent bénéficier de la vaccination. La campagne débute en octobre 2023.

La tête haute

Dans le département du Rhône, la direction des services de l'Education nationale a participé à l'élaboration du projet territorial de santé mentale, avec comme objectifs : enrayer la stigmatisation des troubles psychiques auprès des jeunes ; le développement de programmes de renforcement des compétences psychosociales en milieu scolaire.

La DSDEN du Rhône a ainsi travaillé en 2022-2023, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, la fondation ARHM – Institut Régional Jean Bergeret et la fondation AÉSIO, à la mise en œuvre d'une expérimentation à partir d'un programme développé par la Commission de la santé mentale du Canada : « **La Tête Haute** ».

Ce programme, initié en 2014 au Canada, a montré toute son efficacité dans la **lutte contre la stigmatisation en santé mentale chez les jeunes de 12 à 18 ans**. Le programme se décompose en deux temps : un sommet rassemblant de petits groupes d'élèves de différents collèges puis la mise en place d'activités de sensibilisation et d'éducation au sein de chaque établissement.

Cinq collèges du Rhône (Charles Sénard à Caluire, Elsa Triolet à Vénissieux, Gilbert Dru à Lyon 3, Jean Charcot à Lyon 5 et Aimé Césaire à Vaulx-en-Verin) ont expérimenté le dispositif en 2022-2023 qui doit désormais être étendu.

Encourager la pratique **PHYSIQUE ET SPORTIVE**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne **étendu à toutes les écoles.**
- **700 collèges volontaires** engagés dans le déploiement progressif des 2 heures de sport en plus de l'EPS.
- Des projets pédagogiques et sportifs organisés dès septembre pour **une année 2023-2024 exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.**
- La pratique physique et sportive, **grande cause nationale 2023-2024**

Dans toute l'académie, de nombreux dispositifs et projets se développent en faveur de la pratique sportive, en dehors de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive et du temps dévolu aux activités des associations sportives.

LES SECTIONS SPORTIVES

Le territoire académique développe les sections sportives scolaires (en 2023, l'académie en compte 260) et les sections d'excellence sportive (l'académie en compte 23).

Elles permettent aux élèves de réussir leurs études tout en trouvant un terrain d'expression dans leur domaine sportif de prédilection.

GÉNÉRATION 2024

213 écoles, 94 collèges, 29 lycées, 4 établissements et services sociaux et ou médico-sociaux (ESMS), 7 établissements de l'enseignement supérieur possèdent le label « **génération 2024** » dans l'académie de Lyon.

Dans la classe académique Pierre de Coubertin - Alice Milliat, **31 élèves de l'académie de Lyon sont retenus par le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris** pour intégrer les équipes de bénévoles volontaires qui participeront à l'organisation de l'événement.

Enfin, le dispositif « **Ma classe aux jeux** », qui ambitionne d'offrir des billets pour permettre au plus grand nombre d'élèves d'assister à des épreuves paralympiques pendant la première semaine de septembre 2024, rencontre un vif succès dans l'académie, avec 118 candidatures déposées pour 238 groupes de 30 élèves et 4 accompagnateurs.

DISPOSITIF « DEUX HEURES HEBDOMADAIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR LES COLLÉGIENS »

Après une année d'expérimentation, 79 collèges de la région académique, dont 17 collèges de l'académie de Lyon s'engagent pour la rentrée 2023 dans ce dispositif organisé sur le temps périscolaire. Le dispositif cible des élèves éloignés de toute pratique physique en dehors de l'EPS et prend appui sur le partenariat noué avec un club ou une association de proximité, qui propose une offre complémentaire de l'EPS et de l'association sportive (AS) du collège.

COUPE DU MONDE DE RUGBY

Le collège Georges Brassens de Décines déploie un projet autour du **rugby féminin et citoyen** depuis deux ans.

Le but est de construire une expérience culturelle et émancipatrice à l'occasion de la coupe du monde de rugby, dont certains matches se déroulent à quelques centaines de mètres du collège.

Les élèves se sont rendues en Allemagne et en Angleterre pour des échanges linguistiques, sportifs et citoyens. Les élèves anglaises et allemandes seront en France fin septembre et début octobre et pourront assister au match Nouvelle Zélande-Uruguay.

LE PASS'SPORT

Les chiffres du Pass'Sport 2022 sont en progression de **20,9 %** (plus de 124 000 jeunes en 2021 contre plus de 150 000 en 2022) en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le nombre de structures ayant sollicité le dispositif a progressé de **10,7 %** (6 508 structures en 2021 et 7 207 structures en 2022).

CHIFFRES CLÉS

La campagne 2022 dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

- **150 863** bénéficiaires
- **33 633** bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **7 207** structures
- **7 543 150 €** de crédits mobilisés
- La région Auvergne-Rhône-Alpes se classe en **2^e** position au niveau national, derrière l'Île-de-France (174 844 bénéficiaires).

Pour 2023, les objectifs sont ambitieux : **215 219 bénéficiaires** au niveau régional (+ 42,6 %). Les structures privées de loisirs sportifs marchands intègrent le dispositif.

Renforcer L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE pour tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination du 1^{er} degré, en lien avec les partenaires du ministère.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux élèves de 6^e et de 5^e.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1^{er} degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique, inscrit dans le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

La délégation académique aux arts et à la culture pilote le déploiement des projets d'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Lyon, ainsi que le déploiement de la part collective du Pass culture.

Pour l'année 2023-2024, le ministère a multiplié par 4,5 les financements consacrés aux écoles permettant d'accompagner plus de 182 projets dans l'académie de Lyon. Côté collèges et lycées, 542 projets seront financés ou cofinancés avec les partenaires de la direction régionale des affaires culturelles et des collectivités. Près de 41 858 élèves vont ainsi bénéficier du dispositif.

La part collective du Pass culture scolaire sera accessible aux 6^e et 5^e (25 € par élève en collège, 30 € en seconde et 20 € en 1^{re} et terminale, pour des projets de classe, encadrés par les professeurs) dès septembre 2023. Elle renforcera les moyens donnés aux équipes pédagogiques afin de poursuivre la généralisation et l'atteinte de l'objectif des 100 % de jeunes engagés dans une éducation artistique et culturelle émancipatrice.

CHIFFRE CLÉ

- Plus de **64 %** des élèves de l'académie ont bénéficié d'une offre Pass culture part collective en 2022-2023

L'académie de Lyon se distingue par son énergie, l'originalité, la variété et la qualité de ses projets. Au niveau pédagogique, une offre riche est proposée aux établissements :

- Pour l'année 2023-2024, 27 parcours culturels thématiques sont proposés et 138 classes vont bénéficier de projets pensés et conçus avec les partenaires culturels (Villa Gillet, Grame, Opéra de Lyon, Festival du livre de Bron, Théâtre des Célestins...). L'un de ces parcours, « **Décryptage** », est un de projet de sensibilisation au monde des médias et au risque de la désinformation pour apprendre à décrypter et vérifier l'information. Il permettra à 10 classes d'élèves de collèges et lycées de développer leur esprit critique, en appui sur la pratique théâtre et la prise de parole.
- Le projet **Mission Opéra** est proposé pour la seconde fois. Ce parcours initie à l'opéra des jeunes de lycées professionnel. Les élèves pratiquent le chant choral avec une artiste lyrique, Caroline MacPhie, suppléante du Chœur de l'Opéra de Lyon et intervenante à la Maîtrise de l'Opéra, et un pianiste accompagnateur jusqu'à un temps de restitution sous forme de concert.
- Le parcours « **E-LRO Espaces-lieux de rencontre avec les œuvres dans les établissements scolaires** » permet aux

élèves de devenir des **médiateurs** en étant capable de comprendre les enjeux de l'exposition : du commissariat au choix scénographique, des métiers du musée et de la médiation. Le projet fonctionne sur la rencontre un artiste ou un médiateur de la structure partenaire qui s'engage dans un prêt d'œuvres à exposer en condition professionnelle dans l'établissement. Pris en charge par la part collective du Pass culture, ce projet attend 35 à 40 classes sur l'année 2023-2024.



COLLÈGE DU RENON, VONAS EN 2022-2023.

Promouvoir L'ÉPANOUISSEMENT à travers les SÉJOURS ÉDUCATIFS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La fin des limites de durée pour les voyages scolaires.
- La simplification des procédures d'autorisation.
- La réduction des délais de traitement des demandes.
- La possibilité d'adapter les taux d'encadrement.

Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les voyages scolaires favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l'épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde.

VACANCES APPRENANTES

Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L'opération vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs : **école ouverte, stages de réussite, colos apprenantes, école ouverte buissonnière.**

Egalement, des **stages de réussite** (remise à niveau) ont été programmés dans l'académie durant les mois de juillet et août 2023, avec la participation de :

- 368 écoles du premier degré accueillant 8 142 élèves (départements de l'Ain et du Rhône) ;
- 22 collèges de l'Ain, de la Loire et du Rhône, accueillant 1 000 élèves du second degré.

Colos apprenantes

574 « colos apprenantes » ont été organisées dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en juillet et août 2023.

Les services départementaux (DSDEN/SDJES) de la région ont labellisé 534 séjours pouvant se dérouler hors région.

Dans l'académie de Lyon, 30 séjours ont été organisés : 6 dans l'Ain, 15 dans la Loire et 9 dans le Rhône.

Les séjours ont bénéficié à **4 933 jeunes** (chiffre pour la région académique), dont **2 036 de l'académie de Lyon.**

Avec les séjours d'automne et de décembre, le programme « colos apprenantes » bénéficiera en 2023 à près de 5 200 jeunes de la région.

CHIFFRES CLÉS

Le dispositif « école ouverte » en 2023

- **71** établissements mobilisés dans l'académie de Lyon
- **11** cités éducatives concernées
- **9 000** élèves accueillis durant 958 demi-journées
- **812 223 €** de budget






A photograph showing the backs of two people standing in front of a building. The person on the right has shoulder-length brown hair and is wearing a red hoodie. The person on the left has long brown hair and is wearing a blue jacket with a fur-lined hood. In the background, there is a bright yellow door and windows of a building.


6. Des personnels
**REVALORISÉS
ET RECONNUS**
pour un meilleur
service public

Une **AUGMENTATION** de la rémunération mensuelle **POUR TOUS LES PROFESSEURS**

Ces six profils-types de professeurs et conseiller principal d'éducation exerçant à temps plein dans l'enseignement public matérialisent les effets de l'augmentation de la rémunération nette mensuelle des professeurs, avec ou sans missions complémentaires. La comparaison des niveaux de rémunération est faite à situation identique (même échelon, mêmes missions) au 1^{er} septembre 2020, 2022 et 2023.

Légende

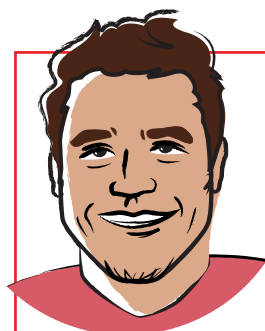
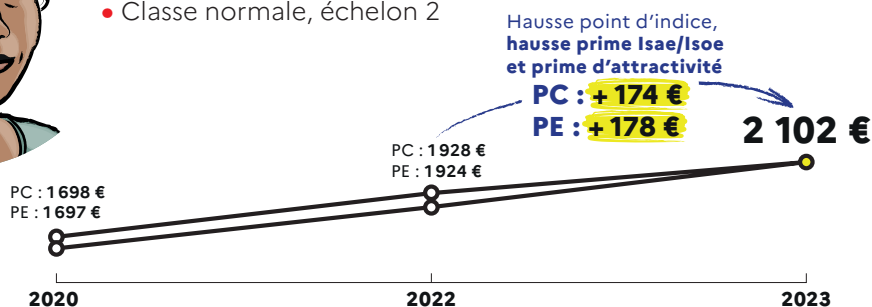
 Gain de rémunération nette mensuelle liée à la revalorisation sans condition au 1^{er} septembre 2023

 Gain de rémunération nette mensuelle liée à l'exercice de missions complémentaires



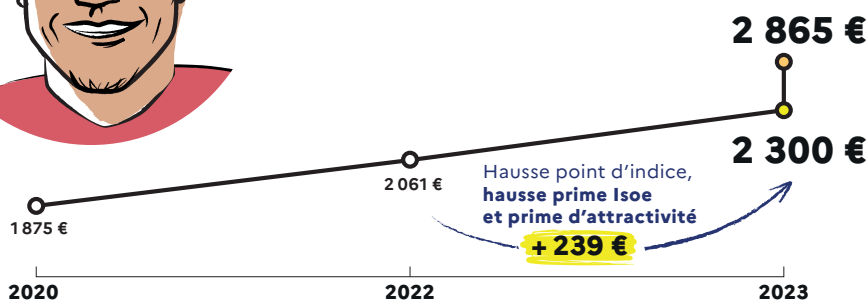
Professeure des écoles (PE) néo-titulaire ou professeure certifiée (PC) néo-titulaire

- Classe normale, échelon 2



Professeur de lycée professionnel ayant 5 ans de carrière

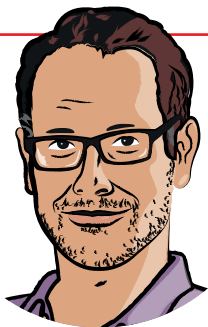
- Professeur principal en baccalauréat professionnel
- Classe normale, échelon 4



Exemple de missions complémentaires :

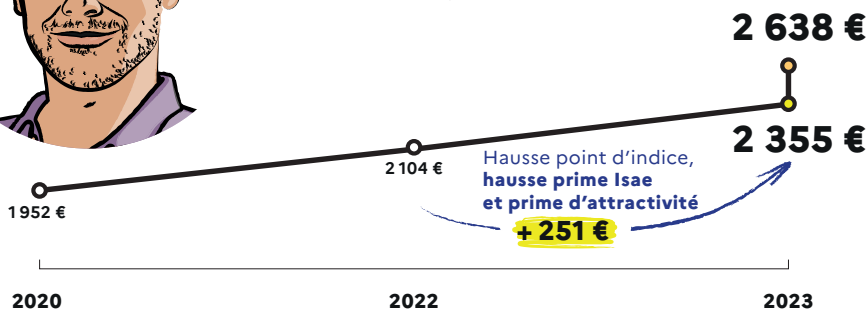
- Remplacements de courte durée
- Enseignement d'une activité optionnelle
- Accompagnement des élèves dans la suite de leur parcours
- Animation du lien entreprise-école
- Accompagnement des collégiens dans la découverte des métiers et de la voie professionnelle

+ 565 €



Professeur des écoles ayant 7 ans de carrière

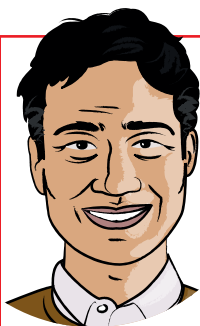
- Exerçant en réseau d'éducation prioritaire
- Classe normale, échelon 5



Exemple de missions complémentaires :

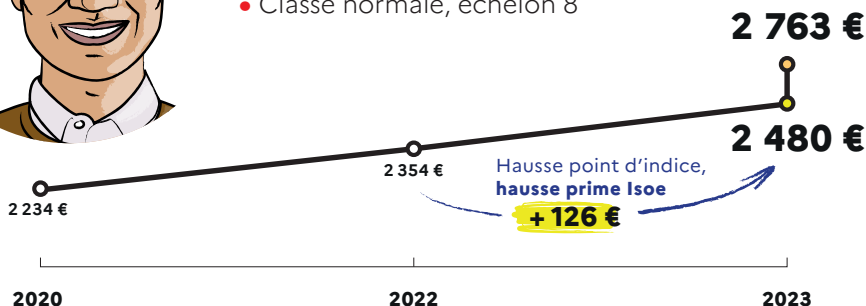
- Session hebdomadaire de soutien en français et mathématiques en 6^e
- Coordination d'un projet d'innovation pédagogique
- Stage de réussite lors des vacances scolaires

+ 283 €



Professeur certifié ayant 17 ans de carrière

- Exerçant en collège
- Effectuant 1 heure supplémentaire annuelle
- Classe normale, échelon 8



Exemple de missions complémentaires :

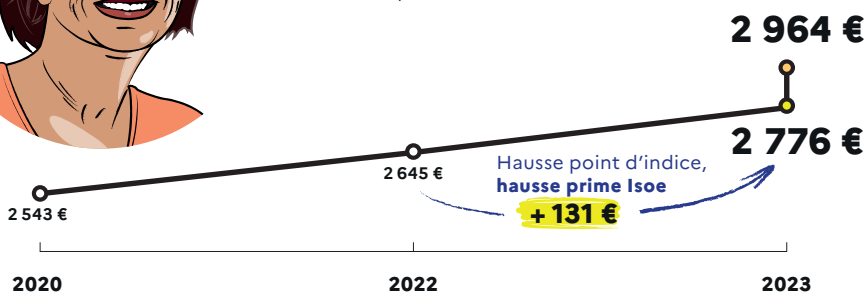
- Remplacements de courte durée
- Devoirs faits
- Coordination de l'orientation

+ 283 €



Professeure certifiée ayant 27 ans de carrière

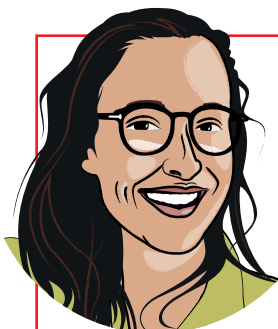
- Exerçant en lycée
- Hors classe, échelon 3



Exemple de missions complémentaires :

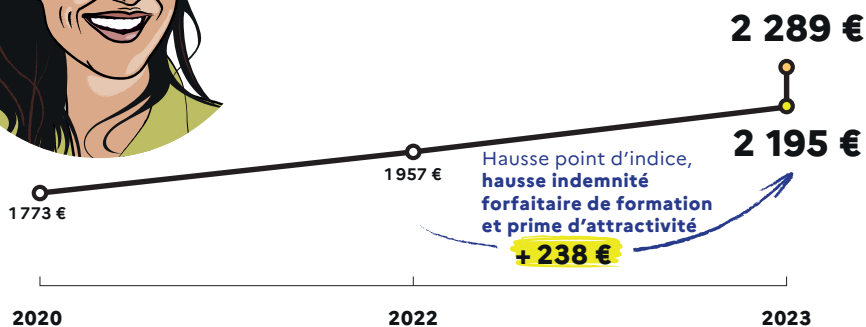
- Remplacements de courte durée
- Coordination d'un projet d'innovation pédagogique

+ 188 €



Conseillère principale d'éducation ayant 5 ans de carrière

- Exerçant dans le second degré



Exemple de mission complémentaire :

- Coordination de projet en matière de vie scolaire

+ 94 €

REVALORISER

les rémunérations et

AMÉLIORER

les perspectives de carrière

des équipes éducatives

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € nets par mois (158 € en moyenne) et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées 1 250 € bruts par an et par mission (1 131 € nets) proposées aux enseignants volontaires.

UNE REVALORISATION SANS CONDITION POUR TOUS LES ENSEIGNANTS

Le doublement des primes statutaires

En septembre 2023, l'ensemble des professeurs bénéficient d'une hausse inconditionnelle de leur rémunération, quels que soient leur statut (titulaire, contractuel ou stagiaire), leur corps ou leur ancienneté. **Pour reconnaître l'importance et la charge des missions d'accompagnement et d'orientation**, le montant de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), versée aux enseignants du 1^{er} degré, et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), attribuée aux enseignants du 2^d degré, est doublé pour atteindre 2 550 € bruts par an. Tous les professeurs verront leur rémunération augmenter d'au moins 125 € nets par mois.

Pour les enseignants ayant une à dix années d'ancienneté, ces revalorisations atteindront de 174 à 251 € nets par mois dans le 1^{er} degré afin de renforcer l'attractivité du métier, notamment en début de carrière.

Pour reconnaître leur engagement et leur place dans la communauté éducative, **les professeurs documentalistes** verront leur indemnité de sujétions particulières également relevée à 2 550 € bruts par an, contre 1 000 € actuellement.

La revalorisation de la prime d'attractivité en début de carrière

Par ailleurs, en complément du doublement des

primes statutaires, la prime d'attractivité est revalorisée pendant les quinze premières années de carrière (jusqu'à l'échelon 7 inclus). Ainsi, comme le président de la République s'y était engagé, **tous les professeurs titulaires, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale commenceront désormais leur carrière avec une rémunération supérieure à 2 000 € nets par mois**. Pour les professeurs néo-titulaires, elle atteindra 2 102 € nets et même 2 466 € nets pour les professeurs titulaires débutant en REP+. De plus, la prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires, ce qui leur permet de bénéficier d'une hausse de rémunération d'au moins 181 € nets par mois (pour un plein temps devant élève).

Les mesures en faveur du pouvoir d'achat

Enfin, les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale bénéficient, au même titre que les autres agents publics, de mesures générales en faveur du pouvoir d'achat :

- hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- prime exceptionnelle de pouvoir d'achat entre 300 et 800 € bruts pour les agents rémunérés jusqu'à 3 250 € bruts par mois ;
- relèvement de 50 % à 75 % de la prise en charge du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-travail (gain estimé à 19 € par mois pour un abonnement Navigo zones 1-5) ;
- attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024.

La rémunération des conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale et enseignants chargés de fonctions spécifiques

Les enseignants chargés de fonctions spécifiques ou exerçant dans des structures particulières (conseillers pédagogiques, enseignants référents à la scolarité des élèves en situation de handicap, enseignants référents pour les usages du numérique, enseignants en milieu pénitentiaire, maîtres formateurs et formateurs académiques, etc.), les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale bénéficieront d'une augmentation de rémunération dans les mêmes proportions que les autres enseignants.

À titre d'illustration, les conseillers principaux d'éducation bénéficient d'une augmentation de 1 294 € bruts par an.

Au total, un enseignant avec 7 ans d'ancienneté sera revalorisé d'au moins 266€ nets par mois entre janvier 2023 et janvier 2024.

Par ailleurs, tous les personnels d'éducation contractuels (professeurs, CPE et psychologues de l'éducation nationale) bénéficient de la hausse de l'Isae et de l'Ispe au même titre que les titulaires et d'un relèvement de leur prime d'attractivité à hauteur de 300 € bruts par an. Au total, le gain de rémunération avec ces deux mesures représente plus de 100 € nets par mois. Les maîtres délégués du privé bénéficient d'une rénovation de leur cadre de rémunération en cohérence avec celui des contractuels enseignants du public.

DE MEILLEURES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Des promotions facilitées à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

Des avancées pour les progressions de carrière viennent améliorer les perspectives d'évolution professionnelle des professeurs en facilitant et en accélérant l'accès aux grades supérieurs pour les deuxièmes moitiés de carrière. Grâce à l'augmentation progressive des taux de promotion (21 % en 2023, 22 % en 2024 et 23 % en 2025 contre 18 % en 2021), le passage au 2^e grade (hors-classe) s'effectuera un an plus tôt en moyenne. **Dès 2023, cela représente plus de 5 000 promotions supplémentaires.**

L'accès facilité à la classe exceptionnelle, en passant de 10 % à 10,5 % de promotion, permet d'effectuer plus de 3 000 promotions supplémentaires en 2023 par rapport à 2022. L'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des corps enseignants, d'éducation et de psychologues, ainsi que le grade unique des professeurs de chaires, est désormais facilité. **À partir de 2024, un taux de promus/promouvables viendra remplacer la règle du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle, favorisant ainsi les promotions pour le plus grand nombre.** Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permettra aux professeurs de

bénéficier d'une deuxième partie de carrière plus dynamique et, pour une partie d'entre eux, de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constituera un avantage pour la liquidation de leur retraite. À titre d'illustration, dans le grade de la classe exceptionnelle, le passage à l'ancienneté (c'est-à-dire sans contingentement comme précédemment) au nouvel échelon sommital (ex-échelon spécial) permet un gain de 60 points d'indice majoré, soit 234 € nets mensuels.

La reprise de l'ancienneté pour les lauréats des concours

En outre, le ministère améliore les conditions d'entrée dans le métier pour les lauréats des concours. Désormais, **tous les lauréats aux concours bénéficient d'une reprise à hauteur des deux tiers de leurs activités professionnelles antérieures.** Pour les lauréats qui étaient précédemment contractuels de l'enseignement scolaire, c'est la totalité de l'ancienneté qui est reprise. Ces modalités de reprise améliorées vont permettre aux stagiaires concernés, et notamment aux secondes carrières, de bénéficier d'un indice de rémunération plus élevé qu'auparavant au moment de leur nomination, renforçant ainsi l'attractivité des concours.

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET ATTRACTIVES POUR LES VOLONTAIRES

Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées, **à compter de la rentrée, aux professeurs volontaires.** Ces missions ont pour but d'améliorer le service public de l'éducation pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements.

Deux ensembles de missions

Un premier ensemble porte sur **des missions correspondant à un nombre d'heures d'enseignement ou d'activités pédagogiques avec les élèves.**

Aujourd'hui, certains élèves peuvent perdre

jusqu'à un an de scolarité en raison des absences cumulées tout au long de leur parcours scolaire. Aussi, les missions de **remplacement de courte durée** seront prioritairement proposées et effectuées dans l'ensemble des collèges et des lycées pour que les élèves bénéficient de l'ensemble des heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps. L'heure supplémentaire sera rémunérée 69 € bruts à ce titre, soit six fois le Smic horaire. Pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'entrée au collège, les professeurs des écoles pourront intervenir dans le cadre du dispositif **Devoirs faits**, assurer du **soutien renforcé** auprès des élèves en difficulté et intervenir dans le cadre de **sessions de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e**.

Un deuxième ensemble relève de **missions exercées au titre de l'ensemble d'une année scolaire** : accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination de la découverte des métiers de la 5^e à la 3^e, accompagnement de projets pédagogiques innovants, etc.

Une rémunération attractive

Chaque mission fera l'objet d'une **rémunération forfaitaire de 1 250 € bruts par an** (1 131 € nets). Cette rémunération bénéficiera des mesures de réduction de cotisations et d'exonération d'impôt sur le revenu déjà applicables aux heures supplémentaires et aux indemnités pour missions particulières dans le 2^d degré. À titre d'illustration, un enseignant à dix ans d'ancienneté volontaire pour une mission de remplacement de courte durée pourrait gagner 329 € nets par mois supplémentaires par rapport à la rentrée 2022 (349 € nets par mois à compter de janvier 2024).

S'agissant du lycée professionnel, la rémunération des missions complémentaires pourra atteindre jusqu'à 7 500 € bruts par an (6 786 € nets).

Par ailleurs, **les professeurs principaux** des classes de 1^{re} et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des classes de 2^e année de CAP des lycées professionnels verront leur indemnité revalorisée (+ 467 € nets annuels) afin de reconnaître leur investissement dans des missions essentielles.

Les missions complémentaires dans le 1^{er} degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6 ^e	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 h
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/

Les missions complémentaires dans le 2^d degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 h
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	/

RECONNAÎTRE

TOUS LES PERSONNELS

qui contribuent au bon fonctionnement de l'École

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation de toutes les filières métiers : AESH, médecins et infirmiers scolaires, agents administratifs et techniques.

Les médecins, infirmiers scolaires et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font partie intégrante de la communauté éducative et permettent à tous les élèves de s'épanouir au sein de l'École. De même, les personnels administratifs et techniques sont essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Toutes les filières métiers bénéficient d'une revalorisation indemnitaire en 2023-2024 afin de reconnaître l'engagement sans faille des agents et de renforcer l'attractivité des emplois dans un contexte de tensions sur les recrutements dans la fonction publique.

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Une rémunération revalorisée

À la rentrée 2023, la rémunération moyenne des 130 000 accompagnants des élèves en situation de handicap sera revalorisée de 10 % à 13 % sous l'effet de plusieurs mesures.

- **La grille indiciaire est revalorisée** : elle débute à l'indice majoré 366, soit 5 points au-dessus de l'indice minimum de traitement de la fonction publique, et rehausse les indices des autres échelons pour permettre une progression continue en fonction de l'expérience. Cette nouvelle grille conduit à des gains compris entre 5 et 15 points d'indice, en fonction des échelons.
- **Une nouvelle indemnité de fonctions de 1529€ bruts par an** est créée.
- **L'indemnité versée aux AESH référents** qui apportent un appui méthodologique et un soutien spécifique aux AESH nouvellement nommés **est majorée de 10 %**.
- **La hausse de la valeur du point d'indice** en juillet 2023.

Un passage plus rapide en CDI

Les AESH pourront également bénéficier d'un CDI **après trois ans d'expérience en CDD**, contre six ans auparavant, afin de mieux reconnaître leur rôle auprès des élèves.

LES MÉDECINS ET LES INFIRMIERS SCOLAIRES

Les 800 médecins et les 7 600 infirmiers de l'éducation nationale assurent la protection et participent à la prévention de la santé des élèves. Ils contribuent également à l'éducation à la santé et sont, à tous ces titres, des acteurs essentiels au sein de la communauté éducative.

Une revalorisation indemnitaire

Les médecins bénéficient d'un gain de 3 000 € annuels bruts en 2023, soit une revalorisation indemnitaire cumulée sur 2021-2023 de 7 700 € bruts, afin de renforcer l'attractivité de ce métier. Outre la rénovation en 2022 de leur grille indiciaire avec la transposition du Ségur de la santé (+ 957 € bruts annuels), **les infirmiers** bénéficient en 2023 d'une revalorisation de 580 € annuels bruts en moyenne par agent, ce qui porte à près de 1 700 € bruts l'effort indemnitaire réalisé depuis 2021.

Des concours réservés

Dans la continuité des mesures du Ségur de la santé, des concours réservés ont été organisés pour favoriser la promotion d'agents de catégorie B en catégorie A et offrir de meilleures perspectives de carrière au sein de l'éducation nationale.

LES AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les 45 000 personnels administratifs sont déterminants pour le bon fonctionnement du service public d'éducation. Dans les services, ils assurent notamment la gestion des ressources humaines, des moyens et pilotent l'organisation des examens et concours. Dans les établissements, ils contribuent à la gestion matérielle, financière et administrative. Le ministère est engagé, pour ces personnels, dans un plan pluriannuel de requalification.

Une revalorisation indemnitaire

Ce plan prévoit une convergence indemnitaire pour maintenir l'attractivité des emplois, en comparaison des avantages offerts par les autres départements ministériels ou par la fonction publique territoriale. L'effort de revalorisation réalisé à ce titre en 2021 et 2022 (+ 4 450 € bruts annuels pour les attachés d'administration, + 2 480 € pour les secrétaires administratifs et + 1 200 € pour les adjoints administratifs) continue en 2023 avec **un nouveau gain de + 675 €** annuels pour tous les adjoints administratifs (catégorie C) et a vocation à se poursuivre.

La requalification des emplois

La prise en compte de la montée en compétences des agents se poursuit au travers de la requalification des emplois et le renforcement de la formation et de l'accompagnement professionnels, dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers :

- 260 emplois de catégorie C sont transformés en catégorie B ;
- 490 emplois de catégorie B passent en catégorie A.

La rémunération des personnels ingénieurs et techniciens de formation

Des agents de laboratoire aux informaticiens, les 11 000 personnels ingénieurs et techniciens de formation verront eux aussi leurs indemnités augmenter en 2023.

LES MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Les mesures indiciaires

Les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'École bénéficient de l'ensemble des mesures générales annoncées par le Gouvernement pour la fonction publique de l'État, à savoir :

- une augmentation générale du point d'indice de 1,5 % dès juillet 2023 ;
- l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024.

Une mesure spécifique est prévue pour les agents de catégorie C et certains agents de catégorie B avec l'attribution de jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Ces mesures indiciaires représenteront **jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C** entre janvier 2023 et janvier 2024, soit environ 1 440 € annuels bruts et 120 € mensuels bruts (ou 95 € nets mensuels).

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant **jusqu'à 800 € bruts** sera versée avant fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération mensuelle moyenne entre juillet 2022 et juin 2023 est inférieure à 3 250 € bruts.

La prise en charge des transports

En complément de ces mesures, les agents concernés bénéficieront à titre pérenne d'un remboursement de 75 % du forfait de transport collectif des agents, contre 50 % aujourd'hui.

Un exemple de revalorisation : AESH au 1^{er} échelon

À titre d'illustration, outre le bénéfice de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mentionnée et, le cas échéant, du relèvement de la prise en charge du prix de son abonnement transport de 50 à 75 %, un(e) AESH au 1^{er} échelon bénéficiera au total d'une revalorisation, entre janvier 2023 et janvier 2024, de 1 769 € bruts annuels pour une quotité de travail moyenne, **soit 119 € nets par mois.**

FAIRE CONFIANCE

à l'expérience du terrain :

le CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Poursuite des remontées de projets de terrain** afin d'inscrire la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » dans la durée.
- **Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique** pour soutenir 30 projets à haut potentiel.
- **Soutien à l'animation et à la valorisation** de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

À Marseille, le plan « Marseille en grand », initié en 2021, a démontré une préfiguration réussie du CNR : amélioration du climat scolaire, lien renouvelé avec les familles et renforcement de la co-éducation.

LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE » DANS L'ACADÉMIE DE LYON

Depuis le lancement à l'automne 2022, **350 projets** ont été déposés dans le cadre du CNR Education dans l'académie de Lyon. Plus de 300 autres projets sont en cours de rédaction et 30 % des écoles, des collèges et des lycées ont déclaré une intention de concertation pour élaborer un projet.

CHIFFRES CLÉS

- **820** déclarations d'intentions de concertation
- **335** projets en cours de rédaction
- **350** projets déposés
- **104** projets validés
 - école : **62,5 %**
 - collège : **22,2 %**
 - lycée général et technologique : **7,7 %**
 - lycée polyvalent : **3,8 %**
 - lycée professionnel : **3,8 %**

4 commissions de financement seront organisées pour le suivi des nouveaux projets entre septembre et décembre 2023.

Sur les 104 projets validés, les financements accordés vont de 220 € à 226 040 €.

EXEMPLES DE PROJETS VALIDÉS DANS L'ACADÉMIE DE LYON

École primaire Fournas Garat - Saint-Chamond (Loire) : « La culture et le bien être des élèves, vecteur de l'égalité des chances »

155 900 € de financement accordé

Le projet vise à **mobiliser la langue orale et écrite dans des situations artistiques pour améliorer l'engagement des élèves dans les apprentissages**. Il s'agit aussi d'engager les élèves dans des actions en lien avec la nature, de diversifier les conditions d'accueil afin de **permettre à chacun de trouver sa place dans la classe et dans l'établissement**, de favoriser le développement sensoriel des élèves, notamment ceux en situation de handicap, et de mettre en place des dispositifs en vue d'améliorer le climat scolaire.

Pour mettre en œuvre le projet, une demande de financement a été établie pour l'achat de matériel : **mobilier de classes flexibles, mobilier urbain, mobilier de jeux**. Le projet prévoit également **des intervenants extérieurs, des sorties culturelles et nature** en lien avec un réseau varié de partenaires.

Partenaires associés : mairie de Saint-Chamond, ludothèque, conservatoire, médiathèque, planétarium, théâtre de Saint-Étienne, musées de la région.

+ de 3 millions d'euros
alloués pour financer les
projets validés sur l'année
scolaire 2022-2023

Collège Louis Lumière - Oyonnax (Ain) :
« Nouvelles modalités pédagogiques pour la
réussite et le bien-être de tous »

226 040 € de financement accordé

Le collège Louis Lumière est situé en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et est chef de file de la cité éducative. Dans le cadre d'un diagnostic local partagé sur les besoins des élèves lors de la phase de concertation, un projet de **réorganisation du fonctionnement de l'établissement** a été envisagé pour permettre aux élèves de **donner plus de sens aux enseignements** et de **s'investir davantage dans leur scolarité**.

L'organisation du temps scolaire a été repensée avec un **temps d'accueil le matin** autour de divers rituels (exemple : proposition d'un petit déjeuner afin de favoriser de bonnes conditions d'apprentissages ; éducation aux comportements alimentaires bénéfiques), **des séquences d'enseignement plus courtes** le matin et l'après-midi pour une meilleure concentration, un quart d'heure lecture en début d'après-midi et des ateliers en fin de journée. Le projet prévoit un volet centré sur le **bien-être au collège**, avec un aménagement de tiers lieux et plusieurs dispositifs d'aide et de remédiation pour lutter contre le décrochage scolaire.

La demande de financement a porté sur le **mobilier des salles d'études et l'aménagement des espaces du collège, un fonds d'ouvrages et l'acquisition de matériel pédagogique innovant**. Le budget alloué comprend également le **financement de petits déjeuners et l'intervention de partenaires extérieurs**.

Partenaires associés : département de l'Ain, Atelec (association intervenant sur la lecture et l'écriture) ; ateliers santé ville ; centre culturel d'Oyonnax ; ligue de protection des oiseaux.

Lycée Parc Chabrières - Oullins (Rhône) :
« Le village des mathématiques »

37 000 € de financement accordé

Au lycée du Parc Chabrières à Oullins, des difficultés importantes ont été constatées en mathématiques à l'arrivée en classe de seconde et, pour certains élèves, un manque d'appétence pour cette discipline. Les professeurs de mathématiques ont décidé d'entreprendre une démarche articulée

autour de trois axes principaux : **créer un lieu identifiable dans le lycée pour la promotion des mathématiques et la remédiation** ; proposer des **animations, des conférences, des ateliers** pour « montrer les mathématiques autrement » ; **créer un laboratoire de mathématiques pour les professeurs** afin de mutualiser les ressources et les énergies.

L'objectif du « village des mathématiques » est de répondre à ces enjeux en étant **un lieu de connaissances et de partages**, dans lequel chaque élève du lycée peut pratiquer les mathématiques pour progresser, mais surtout pour le plaisir. L'enjeu est aussi de **faire évoluer l'image des mathématiques et d'encourager des vocations**.

Partenaires associés : région Auvergne-Rhône-Alpes, musée des Confluences de Lyon, Institut de recherches sur l'enseignement des mathématiques, École normale supérieure de Lyon, École d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement, École centrale de Lyon.

RENFORCER

la politique de

RESSOURCES HUMAINES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle **stratégie de ressources humaines**.
- Un plan ambitieux de **formation de la filière administrative**.
- **L'accès au télétravail** pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget **en faveur du logement**.

Alors que toute la fonction publique connaît d'importantes tensions sur les recrutements, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans une nouvelle politique de ressources humaines afin de relever les enjeux d'attractivité des métiers, de renforcer l'accompagnement des agents et de transformer les fonctions RH du ministère et des rectorats.

CHIFFRES CLÉS

Personnel travaillant dans l'académie de Lyon

- **59 740** agents
 - **45 131** enseignants
 - **7 027** accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
 - **2 665** assistants d'éducation (AED) et assistants étrangers
 - **1 611** personnels de direction, d'inspection, d'éducation, orientation (DIEO) dont **571** personnels de direction
 - **3 306** personnels Ingénieurs, Administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (IATSS) dont **576** de la filière médico-sociale

Cette année, le nombre de candidats inscrits et admis aux concours d'enseignement dans l'académie de Lyon est en hausse.

- **6 020** inscrits et **1 515** admis dans le 2nd degré (contre 5 236 inscrits et 948 admis en 2022) ;
- **9 837** inscrits et **2 094** admis dans le 1^{er} degré (contre 3 499 inscrits et 578 admis en 2022).

Au total, pour les admis, cela représente une hausse de **37,22 %** dans le 1^{er} et le 2nd degré.

UN RENFORCEMENT DES SERVICES DE RESSOURCES HUMAINES DANS L'ACADÉMIE DE LYON

Le pôle ressources humaines de l'académie de Lyon est composé d'une conseillère ressources humaines et de psychologues du travail qui assurent une mission de conseil aux personnels et/ou d'appui institutionnel auprès de la directrice des ressources humaines et des chefs d'établissements.

Il intervient sur :

- l'accompagnement professionnel des personnels : plus de 250 personnels bénéficient tous les ans d'un accompagnement (accompagnement psycho-professionnel, aide à l'analyse de la pratique professionnelle et de l'environnement de travail, aide pour cibler les ressources disponibles pour une transformation de la situation) ;
- les actions collectives et appuis aux collectifs de travail : le pôle ressources humaines intervient auprès des équipes en établissement scolaire, en concertation avec les services gestionnaires de personnel et/ou les corps d'inspection et/ou le médecin de prévention ;
- la prise en compte des parcours professionnels pour une gestion personnalisée des carrières : contrats individuels d'accompagnement pédagogique (CIAP), reclassements, bilan de carrière et stages d'observation en entreprise.

L'académie de Lyon bénéficie également d'un **service de ressources humaines de proximité** pour l'ensemble de ses personnels depuis la rentrée scolaire 2019. Cette offre s'inscrit dans une démarche de gestion humaine des ressources en proposant un accompagnement personnalisé des agents qui en expriment le besoin en termes d'évolution professionnelle et de suivi du parcours professionnel (valorisation des compétences, projet de mobilité, formation, etc.). Une agence RH de proximité a été installée dans chacun des départements (Ain, Loire, Rhône) et une vingtaine de lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire académique sont proposés.

En 2021-2022, 2 113 nouvelles demandes ont été effectuées sur la plateforme de saisine des conseillers RH de proximité, soit 3,5 % des effectifs académiques. Au-delà des entretiens avec les agents, les conseillers RH de proximité peuvent également accompagner des agents en période préparatoire au reclassement (132 agents en 2021-2022).

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Présent dans les trois départements, le service social des personnels s'inscrit dans la prévention et le soutien face aux difficultés rencontrées par les personnels.

Sept assistantes de service social et une conseillère technique de service social assurent ces missions.

Son intervention se structure autour de deux axes :

- accueil, conseil et accompagnement des personnels de manière individuelle ou collective ;
- conseil, expertise auprès de l'administration, participation à la politique sociale de l'institution.

En 2021-2022, 1 415 personnels ont bénéficié d'un accompagnement par le service.

LA PROTECTION FONCTIONNELLE

L'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les atteintes dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou contre les mises en causes de leur responsabilité civile et pénale devant le juge pénal à raison de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle.

En 2021-2022, 199 demandes ont été formulées dans l'académie de Lyon. Les agents ont bénéficié au cours d'un accord et d'un soutien du recteur dans 85,4 % des cas. Un courrier a été adressé par le recteur au procureur de République pour soutenir la plainte de l'agent dans 18 % des cas.

Les agressions verbales hors réseaux sociaux (insultes, injures, menaces, outrages et diffamation) ou physiques constituent la majeure partie de l'ensemble des demandes de protection fonctionnelle. Viennent ensuite les demandes issues d'un dépôt de plainte à l'encontre de l'agent (13,1 %), liées à des atteintes diverses via les réseaux sociaux (9,5 %) ou à des dénonciations calomnieuses et accusations (6,5 %).

LA CDISATION DES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

À partir du 1^{er} septembre 2023, les accompagnants d'élèves en situation de handicap ont la possibilité de conclure un contrat à durée indéterminée après avoir exercé pendant trois ans en qualité d'AESH, au lieu de six ans auparavant.

Sur l'ensemble de l'académie de Lyon, plus de **2 600** personnels accompagnants d'élèves en situation de handicap se verront proposer un CDI dès le mois de septembre 2023.

La nouvelle marque employeur du ministère

La nouvelle communication du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse insiste sur **le rôle central des enseignants et des personnels de l'éducation dans l'avenir des élèves et de la société**, avec pour signature :



La campagne de communication présente un clip télévisuel, vise à s'ancrer dans le temps et à valoriser les métiers de l'enseignement, mais aussi tous les métiers d'encadrement, d'administration, etc., présents au ministère.

Le site Devenir enseignant a été actualisé pour insister sur les entrées par type de profil : étudiant, reconversion professionnelle, lycéen, et ainsi s'adresser à tous les publics susceptibles d'être intéressés par ces métiers. Plus d'informations sont disponibles sur le site Devenir enseignant : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/un-professeur-ca-change-la-vie-pour-toute-la-vie-1038>.

Une politique ÉGALITÉ-DIVERSITÉ au service des personnels

Objectifs

- **Atteindre l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, l'accès mieux partagé aux responsabilités et la mixité des métiers
- **Faire connaître et renforcer la politique inclusive** pour les personnels porteurs de handicap et les personnels LGBTQIA+
- **Promouvoir l'intergénérationnel** et mieux accompagner les seniors

3 LEVIERS D'ACTION

- **Des initiatives et des actions engagées sur tout le territoire :** observatoires des discriminations, mentorat et coaching destiné aux femmes, cafés de l'égalité inter fonction publique, etc.
- Un réseau de **30 référentes et référents** académiques Égalité-Diversité, soutenu par des référentes et référents dans les **101 départements**, dans les **171 établissements** de l'enseignement supérieur, dans les Creps¹, les écoles et établissements du sport et les opérateurs de l'enseignement scolaire
- **Des formations programmées nationalement et localement**, des journées de sensibilisation et d'action dédiées à l'égalité et à l'inclusion

CALENDRIER



¹. Centres de ressources d'expertise et de performance sportive



[education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)